



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

**DES SERVICES DE
L'ÉTAT**

**PRÉFECTURE DU
PUY-DE-DÔME**



EDITO



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État au titre de l'année 2020.

Pour nous tous, cette année restera l'année d'une crise sanitaire sans précédent, liée à la pandémie de COVID-19. Je veux exprimer ma reconnaissance à tous ces héros en blouse blanche, en première ligne, qui ont fait face avec efficacité et dévouement. Je veux également exprimer ma gratitude à toutes celles et ceux qui, en seconde ligne, se sont investis pour permettre à notre économie de continuer à fonctionner et à la solidarité de s'exprimer. Un grand merci à chacun d'entre eux !

Pour protéger les plus fragiles, les plus âgés, les plus jeunes, les plus modestes, mais également pour protéger nos soignants, les services de l'État ont eux-mêmes été fortement mobilisés, aux côtés des collectivités territoriales et du tissu associatif de proximité, avec la nécessité d'adapter rapidement les modes de fonctionnement aux circonstances. Je veux également les remercier d'avoir été au rendez-vous de l'intérêt collectif.

Pour compléter les mesures économiques d'urgence mises en œuvre dès le début de la crise, en mars, puis les plans de soutien aux secteurs les plus durement touchés, le plan de relance lancé en septembre, d'un montant de 100 milliards d'euros sur deux ans, constitue la troisième phase de la réponse française à la crise, avec une participation de l'Europe.

Il se déploie autour de trois axes : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Ce plan propose des mesures concrètes, à destination de tous, pour préparer la France et donc le Puy-de-Dôme de demain. Il s'agit d'un véritable défi de transformation profonde pour les années à venir, pour une croissance plus verte, plus inclusive et une économie davantage résiliente.

Au-delà de la gestion de la crise et de la relance, les activités classiques se sont poursuivies tout au long de l'année. Les articles sélectionnés pour ce rapport d'activité ont vocation à mettre en valeur une partie du travail accompli par les agents de l'État et ses partenaires.

Je vous souhaite une bonne lecture.

*Philippe Chopin,
Préfet du Puy-de-Dôme*

Sommaire

Garantir la sécurité et la protection des personnes et des biens

1



Gérer la crise sanitaire, relancer l'économie et accompagner les collectivités locales

2



Engager la transition écologique et agir pour le développement de nos territoires

3



Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les inégalités

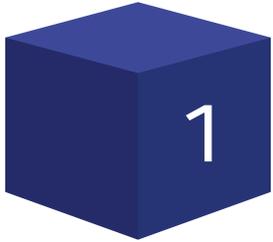
4



Poursuivre la réforme de l'organisation territoriale de l'État

5





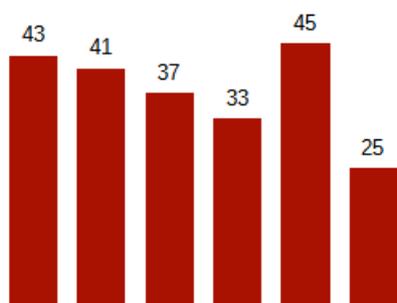
GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

- **LES ACTIONS DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**
- **LA PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET DE LEURS ENFANTS : UNE PRIORITÉ POUR L'ÉTAT**
- **ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LES MARCHANDS DE SOMMEIL**
- **CRISE COVID-19 : LES SOUS-PRÉFETS MOBILISÉS**
- **L'ÉTAT CONTRÔLE LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES (ARS)**
- **DECONFINEMENT: L'ÉTAT GARANTIT LA REPRISE DES ACTIVITÉS (DDPP)**
- **L'ÉTAT S'ASSURE DE LA SÉCURITÉ DES PRODUITS**
- **PROTECTION ANIMALE : L'ÉTAT ORGANISE LA LUTTE CONTRE CERTAINES MALADIES DES ABEILLES**

LES ACTIONS DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

2020 : LE NOMBRE DE TUÉS SUR LES ROUTES DU PUY-DE-DÔME LE PLUS BAS JAMAIS ENREGISTRÉ

Evolution du nombre des tués dans le 63



Au 31 décembre, le département enregistrait **25 tués, soit 1/3 de moins que la moyenne des 5 dernières années** (40 tués par an entre 2015 et 2019). C'est localement le bilan le plus bas jamais enregistré, la référence étant jusqu'alors de 31 tués en 2013 et en 2008.

Le lien avec le contexte sanitaire semble naturel. Cependant, il convient de noter :

- d'une part que la baisse de la mortalité routière a été observée tout au long de l'année 2020 et pas uniquement pendant les 2 périodes de confinement ;
- d'autre part que, dès les 2 premiers mois de 2020 (hors contexte sanitaire donc), une très forte différence avait déjà été constatée avec les années précédentes (1 tué en 2020 contre 5 en moyenne auparavant).

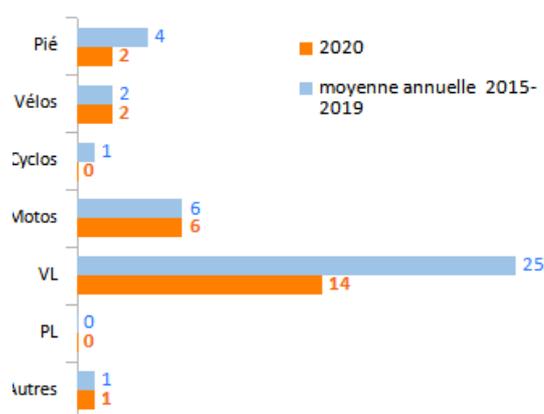
Cette tendance à la baisse a été observée jusqu'à la fin de l'année et a concerné en particulier les usagers de véhicules légers.

Ci-dessous, les principales données concernant l'accidentalité 2020 dans le Puy-de-Dôme :

Une baisse de 15 tués par rapport à la moyenne 2015-2019.

- **La baisse concerne principalement les usagers de véhicules légers (VL),** dont le nombre a été pratiquement divisé par 2 par rapport aux années précédentes.
- **La baisse est beaucoup plus marquée chez les plus de 35 ans,** dont le nombre de tués a diminué de moitié (par rapport à la moyenne 2015-2019), alors que celui des moins de 35 ans n'a diminué que de 15 %.

Nb de tués selon le déplacement en 2020



- **La vitesse** non maîtrisée est impliquée dans **45 %** des accidents mortels.
- **L'alcool** a été impliqué dans **10 % des cas**, ce qui est plus faible que la part observée généralement (30 % des accidents mortels).
- **Le non-port de la ceinture**, véritable facteur aggravant, a concerné **5 des 14 tués en véhicule léger**.

FOCUS SUR LES ACTIONS DE PREVENTION À DESTINATION DES MOTARDS

Dans le cadre du plan départemental d'actions sécurité routière, les chargés de mission 2 Roues motorisés (M. Moto), avec l'appui logistique du pôle sécurité routière de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), ont organisé plusieurs actions de sensibilisation au printemps 2020 :

- 3 demi-journées de « reprise de guidon » sur le week-end de Pentecôte ;
- 3 journées de perfectionnement à la conduite d'une moto en juin.

Les actions « reprise de guidon » permettent de sensibiliser sur l'équipement du motard (dont l'airbag), les contraintes physiques d'un 2 roues et les comportements adaptés, et de réaliser des exercices pratiques : maniabilité, freinages d'urgence sur sol glissant (sable) avec l'aide indispensable de l'ABS, etc.

Les journées de perfectionnement, permettent notamment au travers d'une balade, de sensibiliser les participants à la trajectoire de sécurité.

LE TRAVAIL DU CENTRE MUTUALISÉ INTERDÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION DES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

Le service transport et prévention des risques routiers de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) instruit les autorisations de circulation des convois exceptionnels sur 3 départements auvergnats : Allier, Puy-de-Dôme et Haute-Loire.

Au total, plus de **2 450 demandes de passage de convois exceptionnels** ont été traitées par les 4 agents du service en 2020, dont **980 pour le département du Puy-de-Dôme**. Le traitement des autorisations de circuler des convois exceptionnels est réalisé de façon dématérialisée.

La mutualisation de cette mission, qui s'est mise en place au cours des trois dernières années, permet :

- une optimisation des délais d'instruction ;
- une uniformisation des traitements sur les 3 départements ;
- une harmonisation des conditions de passages au niveau des agglomérations en accord avec les gestionnaires des voiries empruntées ;
- la fiabilisation de la base de données des itinéraires proposés aux transporteurs et la réalisation d'un porté à connaissance des transporteurs sous forme d'une cartographie des réseaux dédiés au passage des convois exceptionnels.

LA PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET DE LEURS ENFANTS : UNE PRIORITÉ POUR L'ÉTAT

LE TRIPTYQUE ÉTAT, COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS POUR ENRAYER LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'élaboration d'un plan départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales 2019/2021 a confirmé la volonté des décideurs locaux de conjuguer leurs engagements pour faire évoluer les dispositifs.



Ainsi, en 2020, pour améliorer l'accueil des victimes au moment du dépôt de plainte, la création de deux nouveaux postes d' « intervenantes sociales en police et gendarmerie » a été rendue possible avec le soutien financier de l'État (à hauteur de 31 000 €), du Conseil Départemental, de Clermont Auvergne Métropole, et de la ville de Clermont-Ferrand.

Parallèlement, l'État maintient le cofinancement du poste de la référente départementale violences conjugales (AVEC 63) depuis qu'il existe (18 000 €).

LA CRÉATION, LE MAINTIEN ET LE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Pour ce qui est de **l'hébergement** d'urgence pour les femmes victimes de violences, 56 places ont été créées et 36 places financées avec de l'allocation logement temporaire pour un montant total de **561 953 €**.

A cela s'ajoute la création d'un **numéro spécifique SIAO/115** (d'un montant de 18 000 €) destiné aux professionnels et dédié à la prise en charge, pendant la journée, des femmes victimes de violences.

Et pour permettre aux victimes qui ont des **problèmes de mobilité** de pouvoir se rendre sur un lieu d'hébergement et/ou pour effectuer des démarches médico-juridiques, **l'État finance des taxis** que des professionnels peuvent solliciter (**4 300 € en 2020**).

En amont du départ du domicile, **un accueil de jour pour femmes victimes de violences** propose un accompagnement pour la recherche d'un logement et des entretiens psychologiques pour les femmes et leurs enfants le cas échéant – **les crédits accordés par l'État (63 000 €)** à l'association AVEC 63 ont ainsi augmenté de 40 % en 2020. Le nombre d'heures de permanence de la **psychologue pour enfants** a ainsi doublé, passant de 6 à 12 heures par semaine, ce qui est extrêmement important quand on sait l'importance d'intervenir le plus tôt possible auprès des enfants victimes directes ou collatérales.

En outre, en raison des violences qui ont souvent aggravé leur état d'instabilité émotionnelle, matérielle et d'isolement social, les femmes victimes de violences ont plus de difficultés à occuper un emploi. À cet effet, l'État a financé le Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF63) à hauteur de **(2 500 €)** pour mettre en place un dispositif **d'accompagnement spécifique emploi** pour les conseiller et les orienter dans leurs démarches.

D'autre part, l'État a attribué, pour la première année, des **crédits au Planning Familial (4 500 €)** pour intervenir auprès des femmes victimes de violences dans les centres d'hébergement pour aborder avec elles les problèmes plus spécifiques de **violences sexuelles** et de contraception.

CRISE SANITAIRE : DES DISPOSITIFS POUR MIEUX PROTÉGER LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Avec l'arrivée de la crise sanitaire, pendant et après les périodes de confinement, les femmes victimes de violences, obligées de cohabiter 24 h sur 24 avec leurs conjoints, **sont moins en sécurité.**

C'est pourquoi l'État a soutenu les associations, pour leur permettre de rester actives et opérationnelles et/ou de mettre en place de nouveaux dispositifs.

Ainsi une permanence juridique dans un centre commercial à Riom Sud animée par le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles du Puy-de-Dôme (CIDFF63) a été mise en place dès le mois de septembre et sera maintenue en 2021 (35 800 € de septembre 2020 à mars 2021).

De même, une aide supplémentaire de 10 000 € a été octroyée à AVEC63 afin de développer **des entretiens psychologiques par téléphone** avec les victimes pour faciliter l'accès à un soutien psychologique à des femmes victimes de violences éloignées de l'agglomération clermontoise (en zone rurale notamment).

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LES MARCHANDS DE SOMMEIL

Depuis 2009, la direction départementale des territoires (DDT) anime le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI). Il rassemble et coordonne l'ensemble des acteurs concernés, vise à repérer les situations, à apporter un conseil aux collectivités, et à accompagner les occupants et les propriétaires. Ce dispositif a notamment permis, depuis 2010, d'**identifier plus de 1900 situations** d'habitat indigne sur le département.

Sur l'année 2020, en termes de lutte contre l'habitat indigne, ce sont plus d'une centaine de situations qui ont été identifiées et plus de **1 M€** consacrés par l'agence nationale de l'habitat (Anah) à la rénovation de ces logements. À noter notamment, une action coordonnée, initiée par les services de l'État et engagée à l'encontre d'un marchand de sommeil sur la commune de Thiers, qui a permis d'aboutir au relogement des ménages concernés.

L'année 2020 a également été marquée par une évolution réglementaire visant à simplifier et à harmoniser les pouvoirs de police des collectivités, notamment vis-à-vis des bâtiments menaçants ruines (ordonnance du 16 septembre 2020). Dans ce contexte, les services de l'État ont accompagné les maires pour identifier et mettre en œuvre leurs prérogatives pour la mise en sécurité de bâtiments présentant un danger pour les habitants, les voisins ou les tiers. Des fiches mémo spécifiques ont notamment été établies et publiées par la DDT à destination des élus afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leurs prérogatives.



CRISE COVID : LES SOUS-PRÉFETS MOBILISÉS

Afin de faire face à la crise sanitaire, les sous-préfets d'arrondissement se sont vus missionnés sur des aspects spécifiques de la gestion de cette crise :

- la mission « personnes vulnérables » a été confiée à la sous-préfecture d'Issoire ;
- la mission « entreprises » a été confiée à la sous-préfecture de Thiers
- la mission « garde des enfants de soignants » a été confiée à la sous-préfecture de Riom ;
- la mission « La Poste » a été confiée à la sous-préfecture d'Ambert.

La Secrétaire générale de la préfecture a assuré la mise en place du plan de continuité des services pendant la période de confinement, dans le respect du dialogue social. Une cellule d'anticipation a été créée pour organiser les missions de télétravail, puis le retour sur site des agents, dans le respect des mesures sanitaires. La Secrétaire générale a de plus veillé à la relation avec les collectivités territoriales en répondant à leurs sollicitations, notamment concernant les modalités de réunion des instances délibérantes.

ZOOM SUR L'ORGANISATION DE LA GARDE D'ENFANTS DES SOIGNANTS

Dès le 16 mars 2020, après l'annonce par le Gouvernement du confinement synonyme de fermeture des écoles, la préfecture du Puy-de-Dôme a mis en place une organisation spécifique pour proposer à tous les personnels indispensables à la gestion de crise des solutions d'accueil de leurs enfants durant cette période exceptionnelle de crise sanitaire.

À la demande de la préfète du Puy-de-Dôme, la sous-préfecture de Riom a pris la direction des opérations pour construire un dispositif départemental inédit, en relation étroite avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le service de protection maternelle et infantile du Conseil départemental, les collectivités territoriales, et la CAF.

Grâce aux efforts conjoints des professionnels de la petite enfance, des personnels enseignants, des élus et agents territoriaux des communes et du département, 24 crèches et structures multi-accueil pour les 0/3 ans, 65 écoles élémentaires et 11 collèges (et 71 centres d'accueil périscolaires) ont pu ouvrir dès la mi-mars en appliquant un protocole sanitaire renforcé.

En parallèle, **les agents de la sous-préfecture ont assuré, durant 2 mois, l'instruction directe de 105 demandes d'accueil d'enfant via le portail monenfant.fr**, permettant d'apporter des solutions de garde adaptées à chaque famille en fonction de sa situation.

Les partenaires mobilisés sous la direction du sous-préfet de Riom, ont relevé les nombreux défis posés par le service national de garde, permettant aux professionnels indispensables à la gestion de crise de poursuivre leur mission durant toute la durée du confinement : évolution de la liste des personnels prioritaires, dotation des agents mobilisés en équipements de protection, mise en place de solutions de restauration.

Au total ce sont, près de **500 enfants** qui ont été pris en charge dans le département du Puy-de-Dôme entre le 15 mars et le 11 mai 2020.

ZOOM SUR L'ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR DES AIDES À DOMICILE

Dès le 24 mars 2020, le sous-préfet d'Issoire a été chargé d'animer des audio-conférences avec les organismes d'aide à domicile (35 à 40 personnes concernées), réunions hebdomadaires afin de faire le point sur leurs difficultés dans le cadre de sa mission de référent départemental pour la cohésion du territoire (difficultés d'approvisionnement en masques, gels hydroalcooliques, problème de recrutement et de formations des aides à domicile, difficulté de reconnaissance de leurs métiers et savoirs-faire dans le cadre d'une revalorisation salariale...).

L'objectif était de tout mettre en œuvre pour accompagner les actions des aides à domicile dans la prise en charge des personnes les plus vulnérables dans leur maintien à domicile, et prémunir ainsi le débordement des services de soins déjà fortement impactés par l'épidémie de COVID-19.

Par ailleurs, l'ensemble des agents de la sous-préfecture a été pleinement mobilisé pour assurer la continuité du service et accompagner les élus.

L'ÉTAT CONTRÔLE LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES (ARS)

En 2020, l'activité du service a été orientée vers des secteurs en lien avec la crise sanitaire. De nombreux contrôles ont été menés pour s'assurer de la conformité et du respect de l'encadrement des prix des gels et solutions hydroalcooliques et, à partir du déconfinement, pour contrôler la conformité des masques barrières vendus aux consommateurs. Des contrôles du respect des mesures de fermeture des rayons non essentiels ont été mis en œuvre lors du second confinement. C'est ainsi que près de 500 contrôles ont été réalisés en lien avec la crise sanitaire en 2020.

DECONFINEMENT : L'ÉTAT GARANTIT LA REPRISSE DES ACTIVITES (DDPP)

La première période de confinement a entraîné l'annulation de 3100 épreuves du permis de conduire. La reprise des activités s'est faite dès le 26 mai avec la mise en place d'un protocole sanitaire spécifique permettant de garantir la sécurité de tous les intervenants des examens (candidat, inspecteur, accompagnateur). Près de 350 sessions d'examens supplémentaires ont été organisées durant la période estivale afin de répondre aux besoins des candidats.

L'ÉTAT S'ASSURE DE LA SECURITE DES PRODUITS

La DDPP est amenée à intervenir en cas d'alerte sur la sécurité d'un produit, qu'il soit alimentaire ou non alimentaire.

Une alerte fait suite à la mise en évidence d'une anomalie sur un produit ou la survenue d'incidents auprès des consommateurs. Ces éléments sont généralement recueillis sur déclaration des professionnels, mais aussi suite à des signalements de consommateurs ou après constatation d'anomalies par les agents de la direction départementale de la protection des populations dans le cadre de leur mission de surveillance des marchés.

L'entreprise ayant mis sur le marché le produit concerné propose les actions à mettre en œuvre afin de faire cesser l'exposition des consommateurs (retrait¹ de produits, etc) et à informer du risque ceux qui détiendraient déjà le produit (rappel², etc). Les services de la DDPP, en coordination avec des structures ministérielles spécialisées, orientent les professionnels sur les mesures à prendre et peuvent le cas échéant imposer des mesures spécifiques. Ils participent par ailleurs à la transmission d'information auprès des autres services de contrôle couvrant le territoire national afin de s'assurer de l'effectivité des mesures mises en œuvre.

*1 constitue un retrait, toute mesure visant à empêcher la distribution et l'offre au consommateur d'un produit
2 constitue un rappel toute mesure visant à empêcher, après la distribution, la consommation ou l'utilisation d'un produit et/ou à informer le consommateur du danger qu'il court éventuellement s'il a déjà utilisé le produit.*

Chiffres-clés :

- En 2020, les services de la Direction départementale de la Protection des populations ont été impliqués dans environ **200 alertes**, soit pour accompagner les entreprises locales ayant mis les produits sur le marché pour mettre en œuvre les mesures de gestion adaptées, soit pour vérifier sur le terrain la réalité des retraits et des rappels de produits en cours. Cela représente une hausse du nombre d'alertes de près de 50 % par rapport aux années antérieures.

- 95 % de ces alertes ont concerné des produits alimentaires, les contaminations microbiennes et les contaminations chimiques représentant pratiquement chacune 50 % des non-conformités détectées. L'année 2020 a été marquée par une très forte activité en lien avec les contaminations à l'oxyde d'éthylène de multiples produits végétaux provenant notamment d'Inde (graines de sésame, épices, etc). Le secteur des fromages au lait cru représente aussi une part non négligeable des alertes suivies localement.

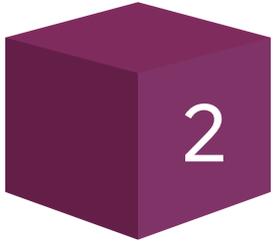
À signaler, le lancement en avril 2021 d'un site national unique d'information des consommateurs sur les alertes de produits dangereux : <https://rappel.conso.gouv.fr/>.

L'ÉTAT ORGANISE LA LUTTE CONTRE CERTAINES MALADIES DES ABEILLES

La santé des abeilles est une préoccupation de l'État depuis plusieurs années. En 2020, une maladie, la loque américaine, a fait l'objet d'une surveillance particulière et obligatoire. Cette maladie très grave et contagieuse pour l'abeille mellifère est due à une bactérie (*Paenibacillus larvae*) qui a la propriété de produire des spores extrêmement résistantes. Sans intervention de l'homme, la maladie entraîne d'abord un affaiblissement de la colonie, affaiblissement propice au pillage de la ruche par d'autres insectes, puis à sa mort. De ce fait, cette maladie doit être déclarée obligatoirement à la direction départementale de la protection des populations (DDPP).

Si la suspicion est confirmée, la DDPP met alors en place des mesures de police sanitaire ; ainsi en 2020, **20 foyers ont été déclarés** dans des ruchers du Puy de Dôme. La lutte encadrée par des arrêtés préfectoraux a justifié la mise en place de zones de protection et de surveillance autour des cas confirmés. Des vétérinaires privés et mandatés par la DDPP ont ainsi effectué 276 visites de ruchers afin de vérifier la présence de loque américaine dans les ruches, et le cas échéant procéder à la destruction des ruches infectées. À ce titre, **l'État a pris en charge toutes les opérations** (analyses, interventions des vétérinaires, indemnisation des apiculteurs) pour un coût total de l'ordre de **70 000 €**.





GERER LA CRISE SANITAIRE, RELANCER L'ÉCONOMIE ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES LOCALES

- L'INSPECTION DU TRAVAIL MOBILISÉE AFIN DE GARANTIR LA PRÉSERVATION DE LA SANTÉ DES SALARIÉS FACE À LA PANDÉMIE
- L'ÉTAT RENFORCE SON SOUTIEN AUX POPULATIONS LES PLUS FRAGILES PENDANT LA CRISE SANITAIRE
- L'ÉTAT DÉPLOIE LE PLAN DE RELANCE POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA CRISE SANITAIRE
- UN PROJET IMMOBILIER AMBITIEUX AU SERVICE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE
- L'ÉTAT MET EN ŒUVRE DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI
- DOTATIONS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LE PLAN DE RELANCE
- L'AIDE DE L'ÉTAT A PERMIS DE GARANTIR LA CONTINUITÉ BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME A FOURNI UNE INFORMATION CONTINUE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- L'APPUI DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS PENDANT LA CRISE
- L'ÉTAT PRÉSENT AUX CÔTÉS DES FILIÈRES AGRICOLES

L'INSPECTION DU TRAVAIL MOBILISÉE AFIN DE GARANTIR LA PRÉSERVATION DE LA SANTÉ DES SALARIÉS FACE À LA PANDÉMIE

Lors des premières semaines du confinement intervenu au mois de mars 2020, les agents de contrôle de l'Inspection du travail se sont mobilisés afin de répondre, par téléphone, aux salariés et entreprises du département. Les interrogations portaient tant sur les questions relatives aux conditions de maintien de l'activité, dans certains secteurs, que sur celles relatives aux conditions de mise en activité partielle ou en télétravail. Cette continuité du service a suscité de la part des agents un fort niveau d'adaptabilité sur le plan matériel et sur le plan technique, la situation étant totalement inédite, y compris sur le plan de la pratique professionnelle (interventions à distance ; approche du risque évolutive).

L'approvisionnement des services de contrôle en masques a permis, dès le mois d'avril 2020, l'organisation de contrôles sur place avec un ciblage des entreprises pour lesquelles l'activité n'avait pas été suspendue (commerces essentiels et services à la personne), ou dont la reprise progressive était évoquée (le bâtiment et l'industrie notamment).

Au total, entre le mois de mars 2020 et le mois de décembre 2020, **440 interventions de l'Inspection du travail** ont porté sur les **risques auxquels sont exposés les salariés du fait de la pandémie**. Parmi elles, 378 ont été réalisées en entreprise ou sur chantier.

Les commerces de détail restés ouverts durant le premier confinement ont fait l'objet au mois d'avril 2020 d'une campagne de contrôle spécifique, conduisant les agents de contrôle à mobiliser la mise en demeure pour enjoindre les entreprises du secteur à prendre des mesures garantissant notamment le respect des distanciations physiques et des mesures d'hygiène. En réponse à ces mises en demeure, les postes de caisse par exemple ont été aménagés, le nettoyage et la désinfection des parties communes, équipements de travail et points contacts organisés, et la prise en charge des cas positifs anticipée. 10 mises en demeure ont été notifiées à des commerces dans ce cadre.

Entre le mois de mars et le mois de juin 2020, **86 contrôles** ont été diligentés dans les **supermarchés et hypermarchés** du département.

L'ÉTAT RENFORCE SON SOUTIEN AUX POPULATIONS LES PLUS FRAGILES PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Les réponses en termes d'hébergement ont donc été transformées à plusieurs titres dès le début de la crise sanitaire.

Les lieux d'hébergement qui généraient une forte proximité entre les hébergés ont été transférés en tout ou partie dans de nouveaux lieux : le centre de vacances VVF à Parent et celui de la Ville de Clermont-Ferrand à Theix. Durant l'été, ces solutions temporaires ont été remplacées par de nouveaux sites d'hébergement pérennes, plus qualitatifs.

Un centre d'hébergement spécialisé a été ouvert, dédié à l'isolement des personnes sans abri ou hébergées, malades sans gravité du COVID-19. Le recours à l'hôtel et l'augmentation du parc d'hébergement d'urgence pérenne (dont 30 places supplémentaires pour les femmes victimes de violences) ont permis de mettre à l'abri toute personne en ayant besoin. Le nombre de personnes hébergées dans des dispositifs financés par l'État a dépassé la barre des 3 000 personnes.

Les crédits dédiés à la veille sociale, l'hébergement et l'accès au logement des plus précaires sont passés de 20,3 M€ en 2019 à 24,4 M€ en 2020, soit une hausse de 20 % sur cette année de crise.

Les acteurs de ces dispositifs ont été accompagnés tout au long de l'année afin de partager l'information, coordonner les interventions et en leur fournissant des équipements de protection individuelle (gel hydroalcoolique, visières, masques lavables et jetables, tant pour les usagers que pour les professionnels).

Le secteur de l'aide alimentaire a également été soutenu grâce à deux plans d'urgence, permettant de porter le soutien financier de l'État à **460 000 € de subvention et 180 000 € de tickets service.**

Le travail de fond visant à agir auprès des populations fragiles s'est poursuivi, en partenariat avec les collectivités. Le Département a ainsi bénéficié de plus de **2,1 M€** en contractualisant avec l'État au titre de la lutte contre la pauvreté et la prévention et protection de l'enfance. Clermont Auvergne Métropole a également contractualisé au titre de la lutte contre la pauvreté, à hauteur de **300 000 €.**

Ces contractualisations se poursuivent en 2021, pour soutenir l'insertion tant par le logement que par l'emploi, et sont soutenues par la nouvelle Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), issue de la fusion entre la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS) et l'unité territoriale de la DIRECCTE au 1er avril 2021.

L'ÉTAT DÉPLOIE LE PLAN DE RELANCE POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA CRISE SANITAIRE

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française suite à la crise de la COVID-19, un **plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros**, avec une part européenne, est déployé par le Gouvernement dès le 3 septembre 2020. Il s'articule autour de 3 volets principaux que sont **l'écologie**, la **compétitivité** et la **cohésion sociale et territoriale**, à travers **94 mesures** qui vont faire l'objet de diverses modalités d'utilisation : crédits non territorialisables (baisse des impôts de production, bonus auto, allocation de rentrée scolaire, etc), appels à projets nationaux ou régionaux, subventions nationales ou régionales, et délégation de crédits aux collectivités. Ce plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous : particuliers, entreprises, collectivités territoriales et administrations.

Il comporte **deux enjeux transversaux** :



la question de **l'écologie**, chaque axe du plan doit apporter une contribution à la transition écologique.



la question de **la souveraineté économique**, qui articule chacun des axes.

En termes de gouvernance, le Puy-de-Dôme n'a pas bénéficié, contrairement à d'autres territoires, de l'appui d'un sous-préfet à la relance. Aussi, le préfet a fait le choix d'une organisation classique mais éprouvée, prenant appui, sous son autorité, sur ses sous-préfets, en confiant :

- Au secrétaire général, une mission départementale d'animation, en lien avec les services et opérateurs de l'État concernés pour un suivi global du plan de relance :
 - Participation à de multiples réunions d'explications des attendus ministériels avec les administrations centrales et le SGAR, rédaction de reportings périodiques, porté à connaissance des attendus au plus près du terrain dans le cadre d'un comité de suivi réunissant les sous-préfets, les services et opérateurs de l'État.
 - Travail partenarial sur les contractualisations liées à la relance et à la préparation du « Puy-de-Dôme de demain ».
 - Mission spécifique concernant la rénovation thermique des bâtiments de l'État, un vrai enjeu dans le Puy-de-Dôme, ancien chef-lieu de région.
- au sous-préfet de Thiers, la compétitivité, le soutien aux entreprises et l'inclusion numérique ;
- au sous-préfet de Riom, la transition écologique ;
- au sous-préfet d'Issoire, le champ de la cohésion sociale et territoriale.

Le pilotage et l'information des forces vives du territoire se sont effectués dans le cadre d'un comité des partenaires présidé par le préfet (cf infra).

Durant cette période, les élus ont été régulièrement informés, par audioconférence et au travers de lettres d'information, présentant un point de situation quotidien dans le département.

MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE LOCALE AU PLUS PRÈS DU TERRITOIRE

Plusieurs instances de suivi du plan de relance ont été mises en place dans le Puy-de-Dôme et se sont réunies en 2020.

1. Le comité de pilotage du plan de relance s'est tenu à deux reprises en 2020 : les 30 septembre et 30 novembre. Présidé par le préfet du Puy-de-Dôme, il a réuni les services de l'État, Pôle Emploi, l'ANCT, la Banque des Territoires, la Banque de France, BPI France, l'ADEME, Action Logement, et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. La première réunion avait pour objectif de valider la stratégie et les orientations de mise en œuvre du plan dans le département. Au cours de la deuxième réunion, un premier bilan du suivi et du déploiement du plan de relance dans le Puy-de-Dôme a été réalisé.

2. Le comité départemental des partenaires s'est réuni le 14 octobre 2020. Il a rassemblé les collectivités locales, les représentants sociaux-professionnels, les services de l'État et ses opérateurs.

Ce premier comité a permis de présenter et d'échanger avec les parlementaires, les représentants des collectivités et des entreprises, sur les potentialités du plan de relance de l'économie.

L'enjeu concernant ce plan est de mobiliser rapidement et efficacement les crédits disponibles, avec des projets prêts à démarrer. Les services de l'État ont été présents aux côtés des porteurs de projets afin d'optimiser l'utilisation des mesures du plan, qui constituent un panel large et concret d'actions à mettre en œuvre dans les territoires.

3. Le comité de suivi du plan de relance

La première réunion du comité de suivi du plan de relance s'est tenue le 13 novembre 2020. Ce comité s'inscrit dans les instances de suivi du plan de relance dans le Puy-de-Dôme. Son objectif est de faire le point sur le déploiement de l'animation du plan dans le département, et de préparer le comité de pilotage. Présidé par la Secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, il a réuni les sous-préfets, les services de l'État, Pôle Emploi, l'ANCT, BPI France, l'ADEME, Action Logement, l'ASP et la Banque des Territoires.

L'ÉTAT CONTRACTUALISE AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA RELANCE GRÂCE AUX CONTRATS TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Ces contrats, qui seront signés dans le courant de l'année 2021, ont pour ambition de nouer une nouvelle approche partenariale entre l'État et les collectivités pour accompagner la relance dans les territoires, en faveur de la transition écologique et de la cohésion territoriale.

Le projet de territoire servira de base à l'élaboration d'un contrat d'une durée de 6 ans. Le périmètre de contractualisation doit correspondre au périmètre de référence du projet de territoire. Pour le département du Puy-de-Dôme, 14 CRTE seront établis en 2021 par chacun des 14 EPCI. Le contenu des CRTE sera fondé sur un projet de territoire, décliné en grandes orientations et en plan d'actions pluriannuel. Chaque contrat a un caractère évolutif et pourra être mis à jour régulièrement.

Les EPCI n'ayant pas finalisé leur CRTE à l'été 2021 devront signer un protocole d'engagement, préalable à la signature d'un contrat avant la fin de l'année.

Au premier semestre 2021, ont été signés :

- l'accord départemental de relance avec le Conseil départemental.
- 3 CRTE : Clermont Auvergne Métropole, Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté.
- 11 protocoles d'engagement : Ambert Livradois Forez, Agglo Pays d'Issoire, Dômes Sancy Artense, Massif du Sancy, Chavanon Combrailles et Volcans, Combrailles Sioule et Morge, Pays de Saint-Eloy, Plaine Limagne, Riom Limagne et Volcans, Entre Dore et Allier, et Thiers Dore et Montagne.

L'ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE SERA SIGNÉ EN 2021, ET PERMETTRA DE :

- consacrer l'ambition de l'État et du Département d'apporter **une réponse à la crise économique** en contribuant à la transformation de l'économie et au soutien de l'emploi,
- expliciter les mesures mises en œuvre pour traduire sur le territoire les objectifs du plan de relance, **à travers le cofinancement des projets majeurs du Département,**
- engager les deux parties à **accompagner les projets de relance mis en œuvre par les acteurs locaux** sur le territoire, notamment les collectivités territoriales (solidarité territoriale),
- participer ainsi du **redressement de l'économie** et de **l'ambition de « faire la France -et donc le Puy-de-Dôme- de demain ».**

LE SUCCÈS DU DISPOSITIF MA PRIMRENOV



Le bilan 2020 départemental est de **1 615 dossiers agréés** pour **6M€ d'aides** et **18M€ de travaux**. Le succès de ce dispositif passe notamment par la mise en œuvre de la communication nationale, mais également la bonne articulation au niveau local avec les dispositifs programmés de l'ANAH et l'information des ménages.

UN PROJET IMMOBILIER AMBITIEUX AU SERVICE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

En 2020, le préfet du Puy-de-Dôme, avec l'appui de la direction départementale des territoires (DDT), a obtenu la validation puis le financement d'un projet immobilier de grande ampleur.

Grâce à l'engagement des équipes, une enveloppe de **12,5 M€** a pu être allouée pour la rénovation énergétique des trois principaux sites multi-occupants de l'agglomération clermontoise : cité administrative Léo Lagrange, Marmilhat (représentant plus de 22 000 m² de surface de plancher).

Cette opération de rénovation énergétique s'accompagne d'une densification de l'occupation des locaux (225 postes supplémentaires intégrés) et d'une redéfinition complète des implantations des services afin de les mettre en cohérence avec la réforme de l'organisation territoriale de l'État (13 administrations et plus de 1 100 agents concernés). Ainsi, outre la rationalisation du parc immobilier, ces changements d'implantation vont permettre de rapprocher les services pour créer des synergies et mutualiser les compétences. Ils ont également pour objectif de simplifier l'accès des usagers aux services et de fournir aux agents un cadre plus efficace à l'exercice de leurs activités.



Site Léo Lagrange de la Direction Départementale des Territoires

Au-delà de la réduction de l'impact environnemental (**40% de baisse des consommations énergétiques, 35 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre**), les différentes économies générées par cette opération (vente de locaux, libération de sites en location, économies d'énergie) permettent d'obtenir un retour sur investissement très performant de l'ordre de 15 ans.

La grande majorité du financement (**8,3 M€**) a été obtenue dans le cadre du plan de relance (appel à projets doté de **trois milliards d'euros** pour la rénovation énergétique des bâtiments publics).

Les sites concernés ont fait l'objet d'une visite du Ministre Olivier Dussopt, le 7 septembre 2020, qui a souligné l'ambition et la qualité du projet clermontois.

Les marchés de travaux seront engagés fin 2021 pour une livraison fin 2023.



Site Léo Lagrange de la Direction Départementale des Territoires, durant la visite du ministre Olivier Dussopt

EXEMPLE D'UNE OPÉRATION SOUTENUE PAR LE PLAN DE RELANCE : LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE À MARINGUES

La commune de Maringues a engagé la construction d'une nouvelle école regroupant maternelle et élémentaire doit permettre d'accueillir à terme plus de 300 élèves, pour un budget estimé à environ 9 millions d'euros. Ce projet, construit avec des matériaux durables, fera la part belle au bois local, soutenant ainsi les entreprises et les filières de production de la région.

Avec une ouverture prévue en janvier 2023, ce projet sera l'une des premières réalisations tangibles parmi les nombreux projets soutenus par le plan de relance dans le département. En effet, la commune a pu bénéficier d'un accompagnement financier massif de l'État de plus de **2 millions d'euros** dès la fin d'année 2020 :

- **956 000 €** au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**) ;
- **1,16 million €** au titre de la dotation de soutien à l'investissement local « relance » (**DSIL relance**), dont l'enveloppe départementale a été abondée à titre exceptionnel dès 2020 par le Gouvernement, afin de soutenir les projets matures et engager la relance dans les territoires.

Pour l'ensemble des bâtiments de l'État dans le département, ce sont 20,5 millions d'euros qui y seront consacrés grâce au plan de relance.

L'ÉTAT MET EN ŒUVRE DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Le sous-préfet de Thiers et les services de l'État, en lien étroit avec les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les missions locales et les collectivités territoriales, se sont activement mobilisés tout au long de la période pour répondre aux questions des entreprises, mettre en œuvre les mesures d'urgence et déployer le plan de relance dans le département. Ils restent en première ligne pour les accompagner dans les prochains mois.

LA PROTECTION DE L'EMPLOI GRÂCE AU RECOURS MASSIF À L'ACTIVITÉ PARTIELLE

L'activité partielle est une alternative au licenciement économique. Elle permet à l'employeur, lorsqu'il fait face à des difficultés économiques, un sinistre ou des intempéries, des difficultés d'approvisionnement ou des travaux de rénovation/mise aux normes, de diminuer le temps de travail de ses salariés.

L'ampleur de la crise sanitaire de la COVID-19 a amené le Gouvernement à transformer ce dispositif, faisant de la France le système le plus protecteur d'Europe;

Le dispositif, qui compense en partie la perte de revenu subie par les salariés, a été fortement mobilisé depuis le début de la crise sanitaire. En 2020, dans le Puy-de-Dôme, **12 445 établissements** ont déposé une demande d'autorisation préalable d'activité partielle, pour 177 793 salariés et un montant total d'indemnisation par l'État de **176 338 821 €**.

S'agissant plus particulièrement d'accompagner les entreprises confrontées à des baisses durables d'activité, un dispositif d'activité partielle longue durée (APLD) a été mis en place au 1er juillet 2020 avec comme objectifs de préserver les emplois dans les entreprises et de sauvegarder les compétences des salariés.

En 2020, **28 établissements ont eu recours à l'APLD** (dont 54 % dans le secteur industriel) dans le Puy-de-Dôme, avec 14 accords collectifs, pour 4 645 salariés (dont 87 % dans le secteur industriel).

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE L'ÉTAT



#1jeune1solution

L'insertion professionnelle du public jeune est une priorité dans l'action de l'État notamment avec la mise en place du plan « **# 1 jeune 1 solution** » dès juillet 2020.

Les missions locales : accompagner les jeunes vers l'emploi

Les 6 missions locales du département (Livradois Forez, Clermont Métropole et volcans, secteur de Cournon, Issoire, Riom et Thiers) exercent une mission de service public de proximité pour permettre à **tous les jeunes de 16 à 25 ans** de surmonter leurs difficultés d'insertion professionnelle et sociale. **9 325 jeunes** ont été accompagnés (dont 841 issus des QPV et 2 541 des ZRR) et **3 426 ont accédé à l'emploi** en 2020 grâce à l'accompagnement des missions locales, soit 36,7 % pour 42,1 % en 2019. Pour ce faire, elles interviennent pour les accompagner vers et dans l'emploi, notamment par le biais de trois dispositifs :

- le **parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)** est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales depuis 2017. Il est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, une allocation de 1 450 €/an peut être accordée à un jeune intégrant ce dispositif. **En 2020, 783 315 €**, soit + 66 % par rapport à 2020, ont été mobilisés à ce titre et **3 150 jeunes** sont entrés dans ce dispositif ;
- la **Garantie Jeunes** est la modalité d'accompagnement intensive du PACEA destinée aux jeunes NEET (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation) en grande précarité. Ce dispositif, généralisé en 2017, est composé d'un accompagnement renforcé sur une durée de 12 mois, comprenant des périodes de travail ou de formation et d'une garantie de ressources pour le jeune avec une allocation forfaitaire mensuelle d'environ 497 €. En 2020, **892 jeunes** ont intégré ce dispositif, pour lequel l'UD-Direccte a engagé **3 336 000 €** auprès des 6 missions locales ;

- le **parrainage** consiste à faire accompagner une personne rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi par un bénévole, actif ou retraité, qui l'aide à s'insérer et à se maintenir dans le milieu du travail, en lui faisant bénéficier de ses connaissances du monde professionnel et de son réseau. En 2020, les 6 missions locales ont porté ce dispositif dans le Puy-de-Dôme pour lequel l'UD-directe a apporté un soutien financier à hauteur de **21 655 €**.

En outre, au titre de l'année 2020, l'UD-DIRECCTE a participé au financement du fonctionnement des missions locales à hauteur de **3 376 908 €**, a versé **176 000 €** de subvention de fonctionnement à l'**École de la 2ème Chance du Puy-de-Dôme**, et a octroyé **312 754 €** pour les projets de repérage portés par la Mission locale de Riom (**50 176 €**) et par PREMEDIIS (**262 578 €**).

L'ÉTAT ACCOMPAGNE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

L'I.A.E regroupe un ensemble de structures conventionnées par l'État, qui s'engagent à accueillir et à embaucher des personnes éloignées de l'emploi, pour une durée limitée et variable selon les publics.

Le département du Puy de Dôme compte, en 2020, 38 Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), dont deux créés en 2020, portés par 16 structures, 8 Associations Intermédiaires (AI), 8 Entreprises d'Insertion (EI) et 5 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), qui emploient **880,22 Équivalents Temps Plein (ETP)**.

En 2020, **2783 personnes** (1 470 hommes et 1 313 femmes) ont travaillé en société d'insertion par l'activité économique (SIAE) dont :

- 986 bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, AAH) ;
- 333 personnes ayant une reconnaissance personne handicapée ;
- 326 moins de 26 ans ;
- 601 plus de 50 ans ;
- 378 résidant en QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville).

Sur 605 sorties en 2020 :

- 396 personnes (65,45 %) avaient une solution (emploi, entrée en formation...) ;
- 138 (22,81 %) avaient un emploi durable (CDI, CDD + 6 mois, création d'entreprise...).

En 2020, l'UD-DIRECCTE a accordé plus de **10,6 M€** aux SIAE du département. En réponse à la crise sanitaire et économique, des soutiens financiers exceptionnels et complémentaires ont été versés à hauteur de **1,4 M€**.

LA VALORISATION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LES ENTREPRISES ADAPTÉES

L'entreprise adaptée (EA) est une entreprise à part entière, qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins.

La vocation de l'entreprise adaptée est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation du projet professionnel du salarié en situation de handicap, en vue de sa valorisation, sa promotion et sa mobilité au sein de la structure elle-même ou vers les autres entreprises.

En 2020, le Puy-de-Dôme compte **13 entreprises adaptées** dans des secteurs diversifiés : sous-traitance industrielle, entretien des espaces verts, conditionnement primaire et secondaire de produits pharmaceutiques et vétérinaires, collecte et traitement de déchets, activités logistiques, etc.

En 2020, 412 équivalent temps plein ont été conventionnés pour près de **6,5 M€** aux entreprises adaptées puydômoises au titre des aides aux postes et expérimentations. 3 entreprises adaptées expérimentent le **CDD tremplin** pour **6 ETP**. De plus, **1 M€** a été versé en soutien face à la crise.

L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES ALTERNANTS AU SEIN DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION (GEIQ)

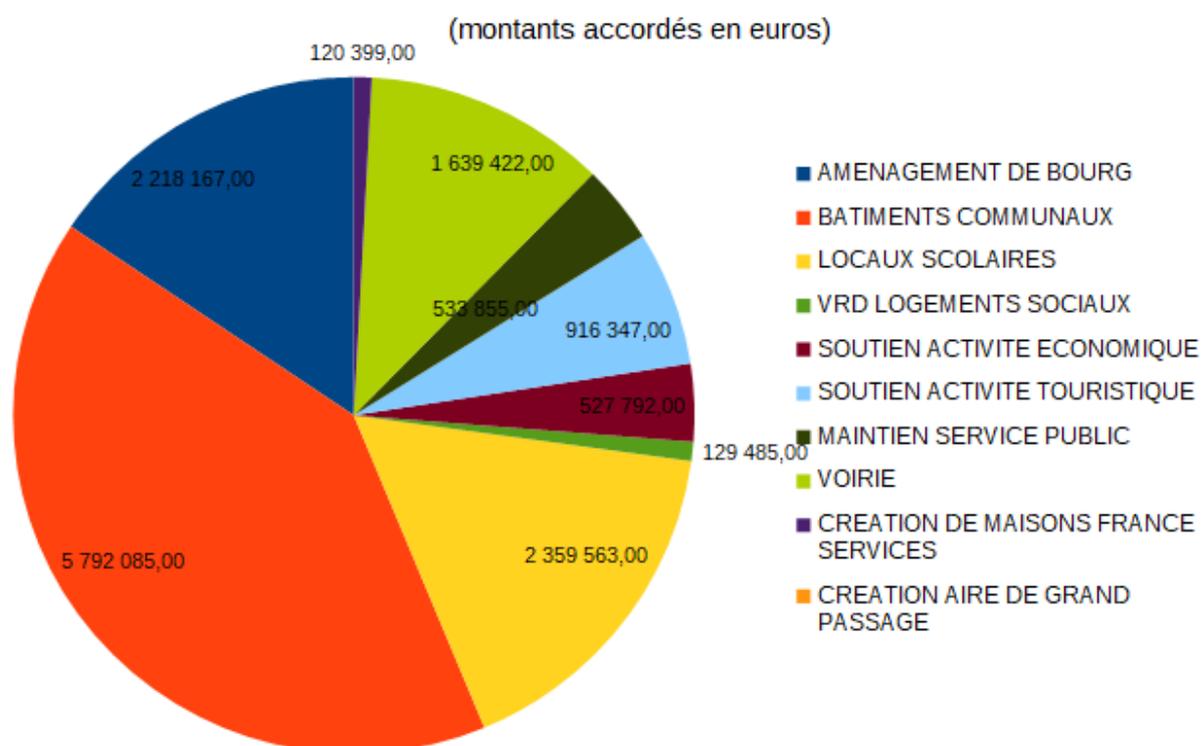
Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) sont des associations de chefs d'entreprise dotées de personnel permanent pour apporter un service alternance mutualisé :

- ils constituent un outil au service des employeurs pour élaborer des parcours de qualification au profit de personnes sans emploi ;
- ils répondent à des besoins de recrutement.
- L'État (DIRECCTE) contribue au financement de l'accompagnement des alternants recrutés en apprentissage ou en contrat de professionnalisation rencontrant des difficultés d'insertion. Pour 2020, la participation financière de l'État aux **4 GEIQ** du Puy de Dôme s'est élevée à **104 192 €**.
- L'année 2020 s'est caractérisée de la façon suivante :
- l'activité cumulée des GEIQ pour l'année a représenté près de 200 contrats en alternance ;
- le taux de réussite aux examens est proche de 100 % ;
- le taux de sorties positives s'est élevé à plus de 95 %.

DOTATIONS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LE PLAN DE RELANCE

En 2020, l'État a apporté son soutien aux projets d'investissement des collectivités territoriales par le biais de quatre dotations principales :

Répartition de la DETR par catégorie prioritaire en 2020



- La dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**) pour **14,23 millions d'euros**. **377 projets** ont été financés grâce à cette dotation en 2020. Les projets s'inscrivent dans plusieurs catégories prioritaires telles que l'aménagement de bourg, le financement de locaux et cantines scolaires ou encore le maintien des services publics.
- La dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) pour **5,45 millions d'euros**, qui a permis le financement de **50 opérations** s'inscrivant dans l'un des sept contrats de ruralité du département ou dans les grandes priorités d'actions telles que le développement du numérique et de la téléphonie mobile, la transition énergétique ou encore le développement des énergies renouvelables.
- Le Fonds national d'aménagement du territoire (**FNADT**), qui a permis d'accompagner le fonctionnement des **Espaces France Services**, mais également, dans le cadre du contrat de plan État-Région, de soutenir des projets d'envergure tels que la mise en valeur de la **Chaîne des Puy** et de la **faille de Limagne** ou la valorisation du **temple de Mercure** portées par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, ou encore le concours de maîtrise d'œuvre préalable à l'aménagement de la **Grande bibliothèque de l'Hôtel Dieu** à Clermont-Ferrand. Globalement, les paiements FNADT en 2020 ont représenté **630 000 €**, pour **20 projets** programmés pendant la période 2015-2020.

- La dotation de soutien à l'investissement départemental (**DSID**), dédiée aux projets du Conseil départemental, a permis d'accompagner **5 projets d'aménagement à destination de trois collèges et des routes départementales RD 225 et RD19 grâce à une dotation de 2,21 millions d'euros.**

À ces montants s'ajoute la dotation globale de fonctionnement versée à chaque collectivité et qui représente, pour 2020, un montant total de **242 millions d'euros.**

Les circonstances exceptionnelles de l'année 2020 ont également impacté les dotations de l'État aux collectivités.

Les conséquences de la crise économique liées au contexte sanitaire et la relance nationale ont par ailleurs fait l'objet d'un plan national, France Relance, présenté en septembre 2020 par le Premier ministre. Les collectivités ont ainsi bénéficié, dans ce cadre, d'une enveloppe supplémentaire de **4,16 millions d'euros de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**, qui a permis de financer 38 projets supplémentaires.

Enfin, l'État a mis en place un mécanisme de **garantie financière** inédit en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale dans le cadre de l'article 21 de la troisième loi de finances rectificative du 30 juillet 2020. Ce dispositif garantit à chaque commune et à chaque EPCI à fiscalité propre que ses recettes fiscales et domaniales ne seront pas inférieures en 2020 à celles perçues en moyenne entre 2017 et 2019. Dans le cas contraire, l'État leur a versé une dotation de compensation. Ce mécanisme de compensation pour les communes et EPCI à fiscalité propre a bénéficié à 23 collectivités et deux syndicats de collectivités pour **un montant de 2 254 370 euros fin 2020.**

Pour accompagner les collectivités dans la lutte contre la crise sanitaire, l'État a mis en place un concours exceptionnel pour participer à l'achat de masques de protection par les collectivités. Ce concours a représenté **2,18 millions d'euros** au bénéfice de 272 collectivités pour l'achat de **3,39 millions de masques.**

L'AIDE DE L'ÉTAT A PERMIS DE GARANTIR LA CONTINUITÉ BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La Direction départementale des finances publiques (DDFiP) du Puy-de-Dôme a assuré un soutien permanent auprès des collectivités territoriales du département du Puy de Dôme afin d'assurer une continuité de fonctionnement budgétaire et comptable. Cette mobilisation s'est appuyée sur le réseau des comptables publics du département dans le cadre d'un dispositif spécifique animé et piloté par la division des collectivités locales. Elle a été assurée dans le cadre du plan de continuité d'activité mis en œuvre par la DDFiP et décliné au plan local par la DDFiP du Puy-de-Dôme.

Les actions menées ont eu plusieurs finalités :

- garantir l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses et la tenue de la comptabilité dans un environnement dégradé ;
- pour les recettes, réaliser une comptabilisation des avances de fiscalité directe locale et des dotations à juste date ;
- en matière de dépenses, payer les dépenses de rémunérations et les dépenses de fonctionnement courant ;

- assurer une tenue de la comptabilité générale des collectivités territoriales en lien avec leurs opérations budgétaires.

Les tâches réalisées par l'ensemble des agents et cadres de la DGFIP au service des collectivités territoriales du département ont ainsi permis, dans un cadre particulièrement complexe à gérer, d'assurer une continuité de la vie budgétaire et financière des collectivités territoriales.

À ce titre, il convient de souligner que les délais de paiement des dépenses des collectivités territoriales par les comptables publics ont été maintenus dans le prolongement de ce qui a pu être constaté en 2019 (31/12/2020 : 4,13 jours contre 4,15 jours au 31/12/2019).

Parallèlement, l'action de la DDFiP du Puy de Dôme a également eu pour finalité de diffuser le plus rapidement possible les différentes évolutions réglementaires dans les domaines budgétaires et comptables en environnement COVID-19 et d'apporter des réponses de doctrine aux différentes interrogations des comptables et des collectivités territoriales.

Pour 2020, la DDFiP du Puy-de-Dôme au service des collectivités territoriales, ce sont :

- **974 172 mandats de paiement pour 1 195 742 paiements ;**
- **1 698 684 titres de recettes et 509 647 articles de rôles ;**
- **3 230 464 actes de recouvrement ;**
- **1 334 régies.**

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME A FOURNI UNE INFORMATION CONTINUE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



La Direction départementale des finances publiques (DDFiP) du Puy-de-Dôme a poursuivi au cours de l'année 2020 sa démarche d'information des élus des collectivités territoriales. Elle a à ce titre diffusé auprès des collectivités territoriales une lettre trimestrielle aux élus en mettant l'accent sur des sujets d'actualité en lien avec les préoccupations locales.

Ainsi, la DDFiP du Puy-de-Dôme a mené une communication sur différents sujets suivant une approche synthétique et pédagogique, afin de faciliter la prise de connaissance d'évolutions ou d'actualités réglementaires structurantes pour les collectivités territoriales et d'accompagner

les nouveaux élus suite aux élections municipales de 2020 (le conseil budgétaire, financier et fiscal, la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, les commissions communales et intercommunales des impôts directs, la loi « engagement et proximité »). Au-delà de l'environnement sanitaire particulier qui

a marqué l'année 2020, la DDFiP a assuré une information spécifique sur la mise en œuvre du plan de relance en élaborant un numéro particulier précisant les différents volets consacrés au soutien des collectivités territoriales.

Parallèlement, la DDFIP a souhaité renforcer en 2020 sa communication auprès des collectivités territoriales afin de prévenir les situations d'escroquerie et de rançongiciels qui se sont multipliées en 2020 à la faveur de la crise sanitaire.

L'APPUI DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS PENDANT LA CRISE

La direction départementale des territoires (DDT) a été particulièrement mobilisée dans les domaines de l'environnement, de la mobilité et de l'instruction des autorisations d'urbanisme :

- suivi de la continuité des services publics d'eau potable, d'assainissement et traitement des déchets en lien avec l'ARS et l'UD-DREAL et les collectivités compétentes ;
- suivi de l'activité des transports en commun des différentes autorités organisatrices : offres de service, fréquentation ;
- relai d'informations relatives aux dispositions prises en matière de délai d'instruction des autorisations d'urbanisme, suivi de l'activité des centres instructeurs des collectivités, incitation à la poursuite de l'activité d'instruction pour limiter les conséquences négatives sur l'activité de la construction.
- accompagnement de la filière BTP, notamment pour le redémarrage des chantiers.

L'ÉTAT PRÉSENT AUX CÔTÉS DES FILIÈRES AGRICOLES

Les équipes de la DDT ont assuré la totalité de leurs missions tout au long de l'année 2020, notamment pour instruire et payer les aides de la politique agricole commune (PAC). Pendant les phases de confinement, le service économie agricole a été particulièrement présent pour répondre aux sollicitations individuelles et collectives du monde agricole. Il a en outre organisé deux séries de réunions portant d'une part sur la situation des filières, et d'autre part sur les relations avec les grandes et moyennes surfaces de manière à faciliter la commercialisation et la mise en valeur des produits agricoles locaux, soit un total d'une dizaine de rencontres.

UN ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTAT À L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

UNE COUVERTURE EN DOCUMENTS D'URBANISME QUI PROGRESSE

L'État poursuit son accompagnement des collectivités : élaboration/révision de cartes communales ou de plan local d'urbanisme (PLU), élaboration de PLU intercommunaux. **229 000 €** de Dotation Générale de Décentralisation ont été versés aux collectivités au titre de concours à l'élaboration de documents d'urbanisme.

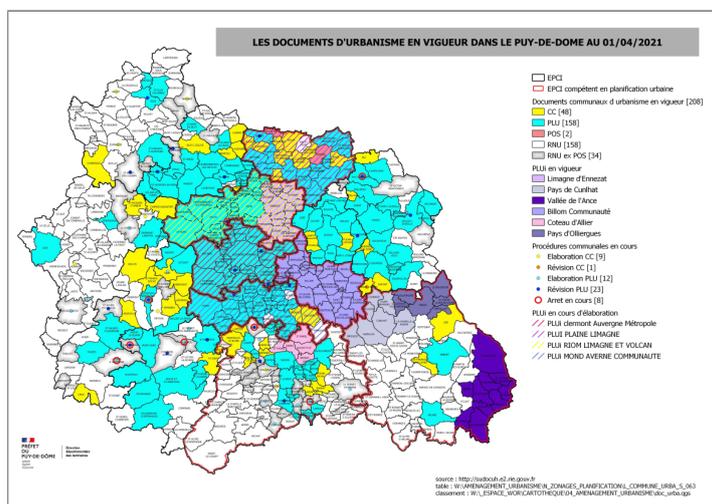
UNE VAGUE DE PLUI À L'ÉCHELLE DES EPCI

La DDT accompagne l'élaboration de 4 PLUi à l'échelle des intercommunalités (Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, Mond'Arverne communauté, Plaine de Limagne).

Après son approbation en 2019, la DDT accompagne la mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUiH) de Billom Communauté.

85 % DES COMMUNES COUVERTES PAR UN SCOT

La DDT accompagne le PNR du Livradois-Forez dans la mise en œuvre du SCoT du Livradois Forez, approuvé le 15 janvier 2020, pour assurer la compatibilité des documents de rang inférieur (PLU, cartes communales) avec ce document intégrateur.



En 2020 l'action de la Direction Départementale des Territoires :

- 8 avis de l'État transmis
- 11 documents examinés en CDPENAF (commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers)
- 1 note d'enjeux transmise en collectivité
- participation aux différentes instances d'élaboration des documents d'urbanisme

CHIFFRES CLÉS :

- 61 % (281) des communes couvertes par un document d'urbanisme communal ou intercommunal.
- 34 % (158) des communes engagées dans une élaboration ou révision de document
 - 6 PLUi en vigueur (68 communes)
 - 4 PLUi en cours (110 communes)
 - 4 SCoT en vigueur (397 communes)

LES SERVICES PRÉFECTORAUX ONT RÉPONDU À DE NOMBREUSES QUESTIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES PENDANT LA SITUATION D'URGENCE SANITAIRE

Des réponses ont été apportées sur les points suivants :

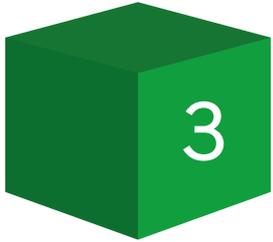
- modalités de réunion des assemblées délibérantes, concernant le choix du lieu de réunion, la délocalisation du lieu de réunion, les modalités d'organisation et de déroulement des séances en visioconférence ou audioconférence, le quorum, le pouvoir donné pour se faire représenter ;
- modalités de déplacement des élus pour participer aux réunions des assemblées délibérantes et des divers conseils ou commissions périphériques ;
- modalité de versement des primes COVID aux agents des collectivités locales ;
- aménagements des règles de mise en concurrence dans le cadre des procédures de consultation des entreprises appelées à répondre aux procédures de consultation pour passer des marchés publics ;
- modalités dérogatoires de transmission des actes à la préfecture au titre du contrôle de légalité.

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS SUR LES CONDITIONS D'INSTALLATION DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES ET DES ORGANES EXÉCUTIFS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES CONCERNÉES PAR LE RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DE 2020.

Des réponses ont été apportées sur les points suivants :

- modalités d'élection des membres de l'exécutif des collectivités renouvelées (mode de scrutin, règle de parité, établissement du tableau des élus, etc) ;
- délégations de fonctions, délégations d'attributions et délégations de signature ;
- indemnités de fonctions versées aux élus ;
- composition des conseils communautaires dits hybrides, constitués de délégués de communes nouvellement élus à suite du scrutin du 15 mars 2020 et de délégués de communes non renouvelées le 15 mars au soir ;
- composition du conseil d'administration des CCAS et des commissions d'appels d'offres et modalités de désignation de leurs membres.





ENGAGER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES

- 2020, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA RÉNOVATION, EN PARTICULIER ÉNERGÉTIQUE, DU PARC PRIVÉ
- UNE ANNÉE DENSE DANS LE DOMAINE DE LA MOBILITÉ
- MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DES ANIMATEURS PCAET
- MISE EN PLACE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)
- VERS UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU
- UNE 3^E ANNÉE DE SÉCHERESSE CONSÉCUTIVE
- UN PROTOCOLE POUR ENCADRER LA RÉALISATION DE RETENUES À USAGE AGRICOLE
- L'ÉTAT SOUTIENT LES AGRICULTEURS PUYDÔMOIS
- LES RÉSERVES NATURELLES NATIONALES DES SAGNES DE LA GODIVELLE ET DU ROCHER DE LA JAQUETTE SE SONT AGRANDIES
- L'ÉTAT ACCOMPAGNE CONSTELLIUM POUR INSTALLER UN SYSTÈME DE FILTRATION QUI PERMETTRA D'ALIMENTER LE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA VILLE
- L'ATELIER DES TERRITOIRES : UNE DÉMARCHE POUR PENSER ET CONCRÉTISER UNE DYNAMIQUE DE TRANSITION DANS LE SANCY
- PETITES VILLES DE DEMAIN, UN PROGRAMME AU SERVICE DES CENTRALITÉS
- LA REVITALISATION DES VILLES MOYENNES PUYDÔMOISES GRÂCE AU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE
- L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT) EN ACTION SUR LE DÉPARTEMENT
- UN PLAN DE MOBILITÉ POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA RÉFORME DE L'ÉTAT
- L'ÉTAT SOUTIENT LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

2020, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA RÉNOVATION, EN PARTICULIER ÉNERGÉTIQUE, DU PARC PRIVÉ

Malgré l'impact de la crise sanitaire, plus de **16 millions d'euros** ont pu être engagés par l'Anah en 2020 pour la rénovation du parc privé du Puy-de-Dôme avec notamment :

- **plus de 10 millions d'euros** de subventions au titre des dispositifs programmés de l'Anah permettant des rénovations globales et un accompagnement gratuit des propriétaires. Ces subventions permettront la rénovation de plus de 1500 logements (dont près de 1200 rénovations énergétiques dans le cadre du programme spécifique Habiter Mieux),
- **près de 6 millions d'euros** de subventions dans le cadre du dispositif «MaPrimeRénov'» (nouveau dispositif spécifique pour accélérer la rénovation énergétique et instruit au niveau national) avec plus de 1600 logements rénovés énergétiquement.

Au global, ces aides permettront la réalisation de plus de **38 millions d'euros de travaux** et la création ou la sauvegarde de près de **600 emplois**. L'année 2020 a notamment été marquée par le nouveau dispositif MaPrimeRénov'. Le Premier Ministre et la Ministre du Logement ont réalisé une visite de chantier à Beaumont, le 5 octobre 2020, pour annoncer le lancement de ce dispositif. Une réunion a également été organisée avec les professionnels de l'immobilier, le 26 novembre 2020, afin de leur présenter les nouvelles aides spécifiques à destination des copropriétés.



(© Déplacement du Premier ministre, dans le Puy-de-Dôme, le 5 octobre 2020)

UNE ANNÉE DENSE DANS LE DOMAINE DE LA MOBILITÉ

LE « SERVICE APRÈS VOTE » DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

La loi d'orientation des mobilités (LOM), promulguée fin 2019, vise à proposer des solutions de mobilité pour tous, sur l'ensemble du territoire national. La DDT est pleinement investie pour sa mise en œuvre.

Une journée sur la mobilité en secteur rural, présidée par madame la Préfète et monsieur le Président du Conseil départemental, a été organisée en janvier 2020. Elle a permis de présenter les principales dispositions de la LOM et différentes solutions de mobilité mises en œuvre sur des territoires peu denses. Elle a réuni une centaine de personnes, notamment des représentants des EPCI appelés à se prononcer sur la prise de compétence mobilité.

Au-delà de l'organisation de cet événement, la DDT a accompagné, avec l'appui du centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), les réflexions des collectivités sur cette prise de compétence, en participant à de nombreux échanges mis en place par les EPCI, pour apporter les éclairages réglementaires nécessaires. Les EPCI ont ainsi pu délibérer sur le sujet avant le 31 mars 2021.

LES APPELS À PROJETS NATIONAUX

Dans le cadre du fonds « mobilités actives », la DDT a relayé l'information relative à l'appel à projets « aménagements cyclables », et accompagné les candidats potentiels dans l'élaboration de leurs dossiers. Les 4 dossiers déposés dans le département, présentés par le Conseil départemental (2 dossiers), Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Riom, ont été retenus, pour un montant total de subvention demandé d'environ **1,9 M€**.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS

Dans le cadre de projet de restructuration de son réseau de transports, à l'horizon 2026, le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC) va faire évoluer en lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) les lignes historiques de bus B et C. Les 27 km de ces deux lignes desservent un quart de la population, 40 % des emplois et un tiers des étudiants de la métropole.

À la demande du SMTC-AC, l'État accompagne ce projet, pour sécuriser les démarches administratives, veiller à la bonne prise en compte des politiques publiques nationales et à l'articulation des différentes procédures. Un comité de pilotage, présidé par le Préfet avec l'appui de la DDT, associant le SMTC-AC et les différents services de l'État intéressés, se réunit régulièrement pour assurer la bonne coordination des études particulièrement complexes.

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DES ANIMATEURS PCAET

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions.

8 PCAET obligatoires :

- dont 4 validés en 2019
- dont 3 finalisés avec avis de l'État
- 1 en phase de rédaction

1 PCAET volontaire, finalisé début 2020.

Dans son rôle d'animation de la mise en œuvre des PCAET, l'État a mis en place un réseau départemental des animateurs PCAET en 2020, dont les objectifs sont :

- **l'échange d'information** sur les réglementations, les appels à projet, les aides techniques et financières ;
- **la capitalisation des bonnes pratiques**, des exemples d'actions mises en œuvre, d'outil de suivi ;
- **la coordination** de l'action, par définition d'actions communes aux territoires et par l'identification d'axes de travail communs.

3 réunions du réseau des animateurs PCAET:

- définition d'une feuille de route ;
- travaux et échanges sur le fonds chaleur de l'ADEME
- travaux sur le programme de déploiement des bornes de recharge électrique ;
- préparation du Comité Départemental de la Transition Énergétique

MISE EN PLACE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

La lutte contre le changement climatique est un engagement fort de l'État et des collectivités territoriales. L'ambition d'une société décarbonée à horizon 2050 est une trajectoire dans laquelle la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) s'inscrivent. Le développement de production d'EnR sur le territoire du Puy-de-Dôme est ainsi nécessaire.

Pour rappel, les **membres du comité EnR** sont :

- État (DREAL, DRAAF, DDT, DDPP, ADEME) ;
- Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;
- Association des Maires ;
- Syndicat Intercommunal d'électricité et de gaz ;
- Chambre d'agriculture ;
- ENEDIS ;
- Parc Naturels Régionaux
- GrDF ;
- ADUHME.

Le comité EnR du Puy-de-Dôme a été mis en place en novembre 2020.

Le comité EnR a vocation à faciliter l'atteinte des objectifs fixés, en s'attachant à :

- **faciliter la concrétisation des projets** émergents sur le territoire ;
- **assurer un accompagnement aux porteurs de projets** et aux collectivités concernées par ces projets ;
- **faire émerger des dynamiques de développement** sur le territoire du département, notamment en lien avec les collectivités locales dont les EPCI porteurs de plan climat-air-énergie territorial (PCAET).



Panneaux photovoltaïques sur une installation agricole

VERS UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU

Le changement climatique engendre de plus en plus régulièrement, une insuffisance des recharges automnales et hivernales pour la satisfaction des besoins en eau en période estivale, ce qui nécessite la prise de mesures de restriction des usages. Cette tendance irréversible nécessite de repenser la conciliation des usages.

La gestion quantitative de l'eau devient une question croissante pour le département, considéré jusqu'ici comme le château d'eau de la France. C'est dans ce contexte que l'instruction du gouvernement du 07 mai 2019 a identifié le territoire du bassin Allier aval (qui coupe du Nord au Sud le département du Puy de Dôme dans sa partie centrale) comme éligible à un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). La CLE du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, SAGE Allier aval a accepté de porter la gouvernance de ce dispositif, en co-pilotage avec les services de l'État. Le Préfet du Puy-de-Dôme a été désigné Préfet référent. **Deux recrutements** ont été faits à la DDT et au sein du SAGE, pour monter le projet qui a été officiellement lancé le 11 décembre 2020, lors d'un webinaire qui a réuni plus de 130 personnes.

Ainsi, le PTGE permettra, à travers la définition d'un programme d'actions, de partager la ressource en eau disponible sur le territoire au vu des besoins des différents usages, du changement climatique et de la préservation des milieux naturels. Il permettra d'aborder plus globalement le sujet des usages de l'eau, de les décloisonner avec les autres politiques publiques comme celle de l'aménagement du territoire, et de mettre en place des conditions de dialogue entre les différents acteurs économiques des filières agricoles et industrielles locales.

UNE 3^E ANNÉE DE SÉCHERESSE CONSÉCUTIVE

L'hiver 2019-2020, dans le département du Puy-de-Dôme, a été le plus doux jamais enregistré et les quatre premiers mois de l'année 2020 ont montré un fort déficit pluviométrique, après une année 2019 exceptionnellement sèche. Les précipitations des mois d'été (particulièrement importantes en juin) ont permis un maintien des débits globalement au-dessus des seuils.

La situation s'est sensiblement détériorée au cours de la première quinzaine de septembre en raison de températures élevées et de l'absence de précipitation. L'hydrologie et la sécheresse des sols se sont ensuite améliorées à la faveur des pluies survenues à partir de la fin septembre et de début octobre 2020, mais les nappes n'ont que peu bénéficié de ces apports à mi-décembre.

L'ensemble des missions du comité sécheresse a été repris sous la forme du Comité Départemental de l'Eau (CDE). Celui-ci, recomposé début 2020, constitue l'instance de concertation sur la gestion des étiages, autour de 59 membres représentant l'expression équilibrée de l'ensemble des parties prenantes. En 2020, le CDE s'est

réuni à 4 reprises en présentiel et les membres ont été consultés 2 fois de façon dématérialisée. Le Préfet a pris **5 arrêtés de limitation des usages de l'eau**. L'ensemble du département a été placé en vigilance dès le 30 avril 2020 suite à un printemps particulièrement doux et sec. Entre fin juillet et mi-septembre, plusieurs sous-bassins du département ont été placés en niveau alerte, voire crise : Cher amont, Dordogne amont, Alagnon, Sioule, et Dore. De plus, des tours d'eau ont été mis en œuvre par les irrigants agricoles sur les cours d'eau de l'Ambène, l'Eau-mère et la Couze d'Ardes pour réduire les prélèvements de 25 à 40 %. Le canevas de mesures de restrictions au niveau du bassin Loire-Bretagne a été mis en œuvre (niveau alerte) fin septembre. L'ensemble des mesures de restrictions a été levé fin octobre.

UN PROTOCOLE POUR ENCADRER LA RÉALISATION DE RETENUES À USAGE AGRICOLE

L'évolution du changement climatique nécessite ces dernières années la prise de mesures de restriction des usages quasi systématique, chaque été. Cela se traduit par des conflits d'usage et le stockage semble une solution qui permettrait de reporter les pressions exercées en étiage sur des cours d'eau à faibles débits, sur des prélèvements hivernaux jugés moins impactants.

Le projet de protocole départemental pour la création de retenues à usages agricoles, qui s'inscrit dans l'objectif régional « **100 retenues** » annoncé par le gouvernement, et relayé par la stratégie Eau/Air/Sol portée par le Préfet de région, a fait l'objet de deux phases de consultation en avril-mai 2020, puis en juillet 2020. Il a été signé par les partenaires le 8 octobre 2020.

Ce protocole constitue un véritable enjeu pour notre territoire qui est situé en tête de bassin, afin de sécuriser l'agriculture locale et les productions à forte valeur ajoutée, permettant ainsi de participer au développement des filières courtes, et offrant aux jeunes agriculteurs la possibilité de s'installer et de se projeter sur le territoire puydômois.

Il définit le cadre et les différentes étapes du processus d'élaboration des projets en associant les acteurs signataires (État, Région, Département, Agence de l'Eau, chambre d'agriculture, Adira, et Sage), ainsi que les acteurs du territoire (collectivité gémapienne, fédération de pêche, associations environnementales, etc.). Tous ces acteurs sont alors conviés à une visite de terrain qui est organisée en amont du dépôt du dossier, en vue de son instruction réalisée par les services de l'État, et dans le respect du code de l'environnement et des règles des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et SAGE.

L'ÉTAT SOUTIENT LES AGRICULTEURS PUYDÔMOIS

Forte d'une agriculture riche et diversifiée, orientée aussi bien vers les grandes cultures dans la plaine fertile de Limagne que vers l'élevage, bovin et ovin notamment, sur les reliefs, le Puy-de-Dôme reste le département qui compte le plus d'exploitations agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes.



Les aides versées aux agriculteurs sont variées : ce sont ainsi près de **5 360 exploitants** qui en ont bénéficié en 2020 sur le département. Les aides attachées aux cheptels animaux et aux surfaces se sont élevées à plus de **145 millions d'euros**, mesures agro-environnementales et climatiques et soutien à l'agriculture biologique inclus. En complément de ces soutiens à la production, l'installation de jeunes agriculteurs, l'accompagnement dans la transmission des exploitations à céder et la modernisation des exploitations (bâtiment et matériel) restent des enjeux majeurs pour l'avenir de l'agriculture dans le département et ont été soutenus par l'État à hauteur de **2,5 millions d'euros** en 2020.

Même si les épisodes climatiques délicats ont été moins sévères en 2020 qu'ils ne l'avaient été en 2019 et n'ont pas conduit à la reconnaissance de calamités agricoles, l'État a accompagné la ferme puydômoise dans la gestion de ces événements au travers des dégrèvements appliqués à la taxe sur le foncier non bâti ainsi que de la prise en charge de cotisations sociales.



LES RÉSERVES NATURELLES NATIONALES DES SAGNES DE LA GODIVELLE ET DU ROCHER DE LA JAQUETTE SE SONT AGRANDIES



1. Illustration: Tourbière Plaine Jacquot (© Mathilde POUSSIN) (août 2015)

Ces deux réserves naturelles, situées dans le Cézallier, font partie des plus anciennes de France. La réserve naturelle du Rocher de la Jaquette a été créée en 1976 sur un coteau sec, exposé au Sud, sur la commune de Mazoires. Le site est remarquable pour sa flore et ses papillons. La réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle a été mise en place en 1975 sur des tourbières de la commune de La Godivelle qui présentent une flore diversifiée et des espèces emblématiques des zones humides du Massif central (par exemple « l'azuré de mouillères », un papillon).

L'objectif de l'extension de ces réserves naturelles était de définir un périmètre cohérent, c'est-à-dire adapté à la réalité et fondé sur des limites physiques. Pour les tourbières de La Godivelle, le but était aussi d'apporter une réponse aux signes de dégradation constatée (banalisation de la végétation) naturelles était de définir un périmètre cohérent, c'est-à-dire adapté à la réalité et fondé sur des limites physiques. Pour les tourbières de La Godivelle, le but était aussi d'apporter une réponse aux signes de dégradation constatés (banalisation de la végétation).



2. Illustration: Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette (© Lionel Pont)

Ainsi, la superficie de la réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle a été multipliée par 6 (de 24 à 144 ha). La réglementation fixée par décret prévoit notamment le maintien des activités économiques (pâturage et fauche) et de loisirs (chasse, pêche), avec des adaptations justifiées par la préservation du patrimoine naturel, par exemple l'interdiction de l'épandage de lisier.

La superficie de la réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette a été doublée (de 18 à 36 ha). La réglementation prévoit notamment le maintien du pâturage, l'interdiction de la chasse et de l'escalade.

L'État a confié la gestion de ces deux réserves naturelles nationales au syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

L'ÉTAT ACCOMPAGNE CONSTELLIUM POUR INSTALLER UN SYSTÈME DE FILTRATION QUI PERMETTRA D'ALIMENTER LE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA VILLE

L'usine Constellium, implantée à Issoire, est spécialisée dans la transformation de l'aluminium, notamment pour le secteur de l'aéronautique. L'usine emploie environ 1500 personnes et s'étend sur plus de 90 ha, dont 20 ha sont couverts par des bâtiments.

Constellium a dû mettre en place une importante installation de filtration des gaz rejetés par les 5 fours de fusion de ses alliages, faisant suite à la réduction par un facteur 8 des normes acceptables en matière d'émission de poussières.

Cette installation permet de respecter la nouvelle valeur limite d'émission en poussières, fixée depuis mi-2020 à 5 mg/m³ d'air rejeté, conformément à ce que prévoient les meilleures techniques disponibles.

La mise en place de ce dispositif de filtration a également été mise à profit pour récupérer une importante quantité de chaleur contenue dans les gaz de combustion des fours, qui était jusqu'à présent perdue (env. 10 GWh/an, soit la consommation électrique annuelle d'environ 5000 personnes). Cette chaleur va servir à alimenter un réseau de chaleur qui doit desservir différents bâtiments publics gérés par la commune d'Issoire. Le projet a été accompagné par l'unité départementale Cantal Allier Puy-de-Dôme de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et les travaux de récupération de chaleur ont fait l'objet de différents dispositifs d'aide par l'agence de l'environnement, de l'énergie et du développement durable (ADEME).

L'ATELIER DES TERRITOIRES : UNE DÉMARCHE POUR PENSER ET CONCRÉTISER UNE DYNAMIQUE DE TRANSITION DANS LE SANCY

Le Sancy et ses stations de ski ont connu une succession de plusieurs saisons hivernales difficiles, comme en témoignent la situation financière des sociétés exploitant les remontées mécaniques et plus largement des professionnels du tourisme.

Au-delà de cette question particulière de l'avenir du tourisme, d'autres enjeux sont à prendre en compte (agriculture, services, équipements, patrimoine naturel, énergie...) pour assurer l'équilibre et la pérennité d'un développement vertueux, et ce dans un contexte de transitions.



Pour y répondre, les services de la direction départementale des territoires (DDT), en lien avec le Président de la communauté de communes, Lionel Gay et le sous-Préfet d'Issoire, ont sollicité et obtenu le financement d'une démarche d'Atelier des territoires auprès du ministère (**environ 100 000 euros**).

Cette enveloppe finance des moyens d'**ingénierie de « haut niveau »** mis à la disposition du territoire pour construire son projet et accélérer ses dynamiques de transitions au travers de trois temps forts d'ateliers participatifs. L'objectif est de faire émerger une stratégie de territoire à moyen/long terme s'appuyant sur une feuille de route opérationnelle.

Une équipe pluri-disciplinaire d'experts en paysage, urbanisme tactique, développement territorial et approches de transitions anime cette démarche. Le Préfet a rappelé, à l'occasion d'une visite dans le Sancy le 18 janvier 2021, toute la pertinence de cette démarche compte-tenu des enjeux sur le Massif du Sancy, mais également dans la perspective du programme Petite Ville de Demain, du Contrat de Relance et de Transition Écologique et de France Relance.



PETITES VILLES DE DEMAIN, UN PROGRAMME AU SERVICE DES CENTRALITÉS

Constituant l'une des principales mesures de l'agenda rural, et s'inscrivant dans le cadre du plan de relance, le programme Petites Villes de Demain a été lancé à l'automne 2020. Il vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser les projets de revitalisation de leur centre-ville, au travers d'un projet de territoire global.

Le programme, qui couvre la période 2020-2026, est organisé en 3 piliers d'intervention :

- un appui global en ingénierie,
- des outils et expertises sectoriels,
- un accès à un réseau pour diffusion de connaissances, compétences et expériences.



Après avoir relayé l'information relative à l'appel à projets régional, la DDT a accompagné les collectivités, EPCI et communes, dans l'élaboration de leur dossier de candidature. Au final, 32 communes du département, réparties sur 13 EPCI, ont été retenues.

Le comité local de cohésion du territoire du 22 janvier 2021 a marqué le lancement de la démarche au niveau local, et les travaux d'écriture, par les lauréats, avec l'appui de la DDT, des conventions d'adhésion Etat-EPCI-Commune(s). Ces conventions d'adhésion, actant l'engagement des EPCI et des communes, permettront le déblocage des premiers moyens pour accompagner le programme de revitalisation du territoire.

Une fois le projet de revitalisation finalisé, une convention cadre pluriannuelle valant Opération de Revitalisation du Territoire engagera les EPCI, communes et partenaires sur toute la durée du programme.

Financement de l'emploi des chefs de projet

Le poste de chef de projet est financé à 75 % avec une aide plafonnée à 45 000 € du salaire annuel avec charges pour un temps plein. Le plafond est porté à 55 000 € en cas d'engagement dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU). Il est financé sur la durée du programme, à partir de la signature de la convention d'adhésion jusqu'en 2026.

Appui en ingénierie

Au niveau local, la DDT, en tant que service référent Petites villes de demain, accompagne les collectivités lauréates dans toutes les étapes du programme en lien avec les techniciens des collectivités (élaboration des conventions, participation aux comités de projet, élaboration du projet de revitalisation, suivi opérationnel et financier de terrain...), instruit les demandes de financement des chefs de projet, aide à la mobilisation des financements de l'ANCT et de ses partenaires (ANAH, CEREMA, Banque des Territoires, Conseil départemental, chambres consulaires, parcs régionaux, CAUE, Agence d'urbanisme, EPF-SMAF, ADUHME, CRESS, MACEO...) en faveur de l'habitat, de la rénovation thermique de bâtiments, de la création de réseaux de chaleur, du commerce, de l'aménagement d'espaces publics...

La DDT met à disposition des collectivités, des ressources locales : portraits de territoire des EPCI, guide Reconquête des centres-villes et des centres-bourgs, recueil de l'offre d'ingénierie locale dans le Puy-de-Dôme.

LA REVITALISATION DES VILLES MOYENNES PUYDÔMOISES GRÂCE AU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE



Les projets Action Cœur de ville d'Issoire, Thiers et Riom : une phase d'initialisation qui s'est terminée en 2020 et qui a permis l'élaboration de plans d'actions et d'outils ambitieux en faveur de la revitalisation des centres-villes.

Le ministère de la cohésion des territoires a lancé, en décembre 2017, le plan Action cœur de ville pour revitaliser les villes moyennes. Pour le Puy-de-Dôme, 3 communes (Riom, Issoire et Thiers) sont concernées.

Après une phase de préparation du programme en 2018-2019 (définition de la stratégie, mise en place de la méthode et du calendrier général), ces trois villes ont pu terminer la phase d'initialisation du programme, en réalisant un diagnostic et en élaborant un plan d'actions, tout en permettant le financement d'actions déjà prêtes.

Cela s'est traduit par la signature d'avenants aux conventions Action Cœur de ville pour Issoire le 6 décembre 2019, pour Thiers le 13 mars 2020, et pour Riom le 19 décembre 2020. La phase de déploiement du programme est maintenant engagée à l'issue de ces signatures, afin de mettre en œuvre les plans d'actions.

Parallèlement, le programme «Action Cœur de ville» a permis de mettre en place des outils juridiques et fiscaux en faveur de la dynamisation des centres-villes : les opérations de revitalisation du territoire (ORT). Au sein de ces périmètres, les projets d'implantation commerciale sont simplifiés (exonération d'autorisation d'exploitation commerciale) et le Préfet a la possibilité de les suspendre en périphérie. D'autres mesures sont associées à ces ORT, comme le dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif "Denormandie dans l'ancien".

En 2021, les 3 communes seront dans la phase de déploiement du programme «Action Cœur de ville», en associant les partenaires techniques et financiers, dans le cadre de comités de projets réguliers.

L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT) EN ACTION SUR LE DÉPARTEMENT

L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), créée depuis le 1er janvier 2020, se met en œuvre dans le département du Puy-de-Dôme depuis l'installation du comité local de cohésion des territoires (CLCT) le 6 octobre 2020.

Créée par la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 et le décret n°2019-1190 du 18 novembre 2019, l'action de l'ANCT est déconcentrée et s'articule autour de trois axes :

- le déploiement de programmes d'appui territorialisés (Action Cœur de ville, Petites Villes de demain, France services, plan Très haut débit...);
- l'aide à la conception et à la mise en œuvre de projets de territoires (CRTE);
- l'appui en ingénierie et sur-mesure à des projets locaux.

Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Épaveca et de l'Agence du numérique, l'ANCT porte et met en œuvre les programmes pré-existants tels que le programme « Action Coeur de Ville » et le programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile.

Le déploiement des dispositifs de l'ANCT est une priorité pour assurer une information et un appui auprès des porteurs de projets (collectivités, acteurs locaux), en veillant à la coordination entre les structures locales de l'ingénierie, via notamment le comité local de cohésion des territoires.

UNE GOUVERNANCE LOCALE SOUS L'AUTORITÉ DU PRÉFET, DÉLÉGUÉ TERRITORIAL DE L'ANCT

Au niveau local, le préfet de département est le délégué territorial de l'ANCT. Il est le chef d'orchestre de la gouvernance locale en s'appuyant sur le comité local de cohésion des territoires, le point d'entrée des collectivités locales, le garant de la réponse apportée par l'ANCT, et l'interlocuteur du siège national de l'ANCT. Pour l'appuyer dans sa mission, le directeur territorial (DT) a désigné deux délégués territoriaux adjoints : le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires.

UN COMITÉ LOCAL DE COHÉSION DES TERRITOIRES (CLCT) POUR RASSEMBLER LES ACTEURS DE L'INGÉNIERIE LOCALE

L'installation du comité local de cohésion des territoires du Puy-de-Dôme (CLCT) a eu lieu le 6 octobre 2020 ; il réunit les parlementaires, les services de l'État, les collectivités territoriales (Région, Département, EPCI, représentants des associations des Maires de France et des Maires Ruraux de France), les opérateurs partenaires (CEREMA, ANAH, ADEME, ANRU, ANAH, Banque des Territoires, Action Logement, BPIFRANCE...) et les acteurs locaux de l'ingénierie publique (Parcs naturels régionaux, EPF-Smaf, CAUE, ADUHME, chambres consulaires, ADIL, Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole).

Le comité local de cohésion territoriale est un lieu d'information et de suivi pour la mise en œuvre de programmes nationaux ANCT et notamment le programme « Petites villes de demain » et les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). C'est également un lieu d'échanges pour identifier et mobiliser les ressources en ingénierie publique pour accompagner les projets portés par les territoires.

Le délégué territorial s'appuie prioritairement sur cette « force de frappe locale », sur les démarches, les programmes et outils existants, sur les expériences conduites.

Dans le cas où l'ingénierie locale nécessite une consolidation ou une expertise spécifique, le délégué territorial peut solliciter des moyens en expertise renforcée auprès du niveau national.



UN PLAN DE MOBILITÉ POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA RÉFORME DE L'ÉTAT

La mobilité est à la fois un levier important pour la lutte contre le changement climatique et une préoccupation majeure de nos concitoyens.



Plan de Mobilité

Cité administrative, Préfecture,
Léo Lagrange, Marmilhat

L'État se devant d'être exemplaire, le préfet du Puy-de-dôme a engagé, en 2020, avec l'appui de la direction départementale des territoires, l'élaboration d'un Plan de Mobilité (PDM) des services de l'État pour les 4 sites multi-occupants de l'agglomération clermontoise (Cité Administrative, Léo Lagrange, Marmilhat, Préfecture) regroupant plus d'une dizaine d'administrations et près de 1 500 agents.

Grâce à l'appui de l'Université Clermont Auvergne (UCA) et au soutien du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération (SMTC), la démarche a pu être conduite en moins d'une année et se concrétiser, le 6 janvier 2021, par la signature d'une convention entre le préfet du Puy-de-Dôme et le président du SMTC.

La signature de cette convention emporte notamment validation du plan d'actions et engagement de l'État pour sa mise en œuvre sur la période 2021-2023. Celui-ci prévoit de nombreuses actions en faveur des mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules électriques, covoiturage, télétravail...). Cette convention permet également de faire bénéficier aux agents de tarifs avantageux sur les abonnements de transport en commun (reste à charge de 20 €/mois) ou de location de vélo électrique (reste à charge de 12 €/mois).



Ces mesures en faveur de la mobilité constituent également des mesures d'accompagnement pour les agents de l'État qui ont été ou qui seront amenés à changer de site d'implantation dans la cadre de la réforme de l'organisation de l'État.

Par ailleurs, cette démarche est pleinement en cohérence avec le plan de relance qui met l'accent sur la transition écologique avec notamment un soutien important aux investissements pour le vélo (200 millions d'euros supplémentaires sur deux ans pour accompagner le développement d'infrastructures cyclables) et les transports collectifs (Appel à Projets doté d'une enveloppe de 450 millions d'euros pour les transports en site propre ou les lignes de bus structurantes).

VERS DES MOBILITÉS PLUS VERTUEUSES

La DDT est mobilisée pour la promotion de mobilités plus vertueuses : 4 évènements ont été organisés en 2020 à destination des agents de l'État, pour inciter à l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien, sur les différentes implantations des services sur l'agglomération clermontoise. Par ailleurs, plus de la moitié des agents de la DDT ont participé au challenge mobilité en septembre 2020.



Philippe Chopin, Préfet du Puy-de-Dôme

L'ÉTAT SOUTIENT LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

Le montant des subventions programmées en 2020 par la DRAC dans le département du Puy-de-Dôme s'élève à **11,247 M€**.

Ce montant se structure autour des quatre missions principales du Ministère de la Culture :

- **Soutien à la création artistique** (spectacle vivant, arts plastiques) : **4,044 M€** ;
- **Soutien aux politiques patrimoniales** (monuments historiques, archéologie, musées, archives, ethnologie, etc) : **4,7 M€** dont **4,02 M€** pour les monuments historiques ;
- **Soutien à la transmission et à la démocratisation culturelle** (enseignement supérieur artistique, éducation artistique et culturelle, contrats de ville, développement des territoires ruraux, etc) : **2,45 M€** ;
- **Soutien aux industries culturelles** (livre) : **40 K€**.

S'y ajoute l'intervention de l'État au titre du concours particulier des bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD), permettant généralement le soutien aux projets d'investissements et plus particulièrement à la mise en œuvre de la priorité ministérielle visant l'extension des horaires d'ouverture. En 2020, **6 199 144 €**, ont été programmés à ce titre dans le Puy-de-Dôme, dont **5M€ pour le projet de Grande Bibliothèque de Clermont-Ferrand (DGD 2ème fraction)**.

Opérations et actions majeures mises en œuvre en 2020

Pour encourager le retour aux pratiques artistiques et culturelles, le ministère de la Culture a invité les artistes et tous les acteurs culturels à partager leur expérience de création et leurs connaissances avec les enfants, les jeunes et les familles pendant tout l'été. La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes a choisi de décliner cette proposition sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt : « Prendre l'air du temps ».

Pour le département du Puy-de-Dôme, les acteurs culturels se sont fortement mobilisés : ainsi 37 dossiers ont été déposés, parmi lesquels **29 projets ont été retenus** et 8 refusés. Six actions concernaient les quartiers Politique de la ville et neuf les zones rurales. Onze projets ont eu lieu en secteur hospitalier ou médico-social : 9 en EHPAD, 1 en pédopsychiatrie et 1 dans le champ du handicap.

La participation de la DRAC s'élève à **107 831 euros**, soit en moyenne une aide de **3 600 euros au projet**.





RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

- LE DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE FRANCE SERVICES DANS LE PUY-DE-DÔME
- L'ÉTAT LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME GRÂCE AU PARTENARIAT CCAPEX ET ADIL RELATIF À LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES
- CLÔTURE DU PREMIER PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE ET DÉMARRAGE DE LA PHASE OPÉRATIONNELLE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN PORTÉS PAR L'ANRU
- POLITIQUE DE LA VILLE : UN INVESTISSEMENT RENFORCÉ DE L'ÉTAT
- DES « VACANCES APPRENANTES », CULTURELLES ET SPORTIVES POUR LES ENFANTS DES ZONES RURALES, EN LIEN AVEC LA DASEN
- LES SERVICES DE L'ÉTAT ONT RÉUSSI À S'ADAPTER POUR MENER À BIEN LA CAMPAGNE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020 CONDUITE EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

LE DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE FRANCE SERVICES DANS LE PUY-DE-DÔME



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2020 a été la première année de déploiement des France Services, lesquelles répondent à un cahier des charges exigeant, matérialisant une montée en gamme des Maisons de Service Au Public. Les agents France Services ont reçu une formation spécifique permettant un accompagnement de tous, pour toutes les démarches administratives du quotidien, au sein d'un guichet unique et avec l'accompagnement d'au moins 9 partenaires.

Les domaines d'intervention privilégiés des France Services sont la santé, la famille, les retraites, l'accès au droit, le logement, les impôts, la recherche d'emploi et l'accompagnement au numérique. **10 France Services ont été labellisées dans le Puy-de-Dôme en 2020** et ont accueilli leurs premiers usagers dans des lieux de vie agréables et conviviaux à Saint-Gervais d'Auvergne, Pontaumur, Pontgibaud, Giat, Bourg-Lastic, Le Mont-Dore, Viverols, Rochefort-Montagne, Sauxillanges et Ardes-sur-Couze.

Ces labellisations ont permis de couvrir 6 cantons ruraux du département et d'ouvrir la voie à un maillage territorial pertinent, avec une implantation à moins de 30 minutes du domicile de chaque usager.

Le déploiement des 36 France Services prévues dans le département du Puy-de-Dôme est fixé au plus tard au 31 décembre 2022.

L'ÉTAT LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME GRÂCE AU PARTENARIAT CCAPEX ET ADIL RELATIF À LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES SUR LE SECTEUR PRIVÉ À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

En 2017, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a permis de désigner 24 territoires de mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022).

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et Clermont Auvergne Métropole, collectivités retenues dans le cadre de cet AMI, ont mis en place un plan d'action territorial dans le cadre du plan national et en organisent la coordination et le suivi.

Appuyées par les services de l'État et accompagnées d'un réseau de partenaires locaux, les collectivités visent une baisse significative du sans-abrisme sur le territoire du Puy-de-Dôme, grâce à une utilisation optimisée des dispositifs existants et des moyens dédiés alloués dans le cadre de cette mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le Logement d'abord.

Au sein de ce plan d'actions figure l'expérimentation de prévention des expulsions locatives.

Sous l'égide de la commission de coordination des actions pour la prévention des

expulsions (CCAPEX), l'ADIL du Puy-de-Dôme mène une action visant à proposer aux ménages locataires dans le parc privé du territoire de Clermont Auvergne Métropole une consultation socio-juridique gratuite dès réception du commandement de payer (CDP).

L'objectif de ces consultations est de produire pour chaque situation analysée un entretien socio-juridique et financier de sorte que les ménages locataires puissent se maintenir dans leur logement en résolvant leur dette, et/ou puissent bénéficier d'un relogement si le logement occupé n'est pas adapté à leur situation familiale et financière.

Cette offre de conseil et d'orientation, basée sur une double compétence juridique et sociale, a pour objectif de :

- prévenir les impayés de loyer et les expulsions locatives en favorisant les démarches de règlement amiable ;
- réduire le nombre d'assignations et par conséquent le nombre d'audiences au tribunal.

Cette opération expérimentale fait l'objet d'un financement dans le cadre du Plan Logement d'Abord via une **convention de subvention entre l'État et l'ADIL du Puy-de-Dôme**, signée le 20 août 2020 pour un montant de **66 000 €**.

LES ENGAGEMENTS DE L'ADIL 63

Dans ce cadre, l'ADIL du Puy-de-Dôme, en partenariat avec MS Budget-Conseils, assure les activités suivantes :

- Information d'une permanence socio-juridique faite à l'utilisateur et proposition de rendez-vous par l'ADIL 63 (courrier et appel téléphonique) avec relance sous 15 jours ;
- Rencontre avec une juriste et une conseillère en économie sociale et familiale pour les procédures et les démarches à réaliser ;
- Rédaction d'un rapport individuel, avec préconisations ;
- Rappel du ménage dans les deux mois pour assurer un suivi de la situation ;
- Établissement d'un état des lieux des rencontres réalisées afin de produire un bilan de l'expérimentation.

Cette expérimentation mise en place est une occasion de toucher des ménages le plus en amont possible de la procédure d'expulsion, conformément aux orientations de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), et de leur proposer une première entrée juridique et sociale.

CLÔTURE DU PREMIER PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE ET DÉMARRAGE DE LA PHASE OPÉRATIONNELLE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN PORTÉS PAR L'ANRU

L'année 2020 a marqué la clôture du premier programme de rénovation urbaine porté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) sur Thiers et Clermont-Ferrand. Après une dernière année de consommation de crédits de l'ordre de **500 000€ pour chacune des deux communes**, le montant total des subventions de l'ANRU pour ce premier programme s'établit à **9 M€** pour Thiers et de **66 M€** pour la Métropole.



centre de la petite enfance dans le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand, financé dans le cadre du premier programme et livré en 2020

Dans la continuité, l'ANRU a engagé le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) avec pour objectif de transformer profondément les quartiers prioritaires des politiques de la ville (QPV) d'ici 2030. Dans ce cadre, ce sont près de **125 M€** qui sont investis par l'ANRU dans le Puy-de-Dôme pour le centre ancien de Thiers et sur les quartiers clermontois de Saint-Jacques, de la Gauthière et des Vergnes.

Après la signature, en 2019, des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain, les projets sont entrés en 2020 dans leur phase opérationnelle avec notamment :

- pour le centre ancien de Thiers, la tenue, le 11 décembre 2020, de la première revue de projet qui a permis de valider les évolutions que le porteur de projet souhaitait apporter au programme,
- pour le quartier Saint-Jacques à Clermont-Ferrand, la finalisation des opérations de relogement des habitants de la tour de l'allée des Dômes qui est maintenant vide et dont la déconstruction a pu être engagée fin 2020. Les opérations de relogement des habitants de la Muraille de Chine sont également bien avancées et permettront d'engager une première phase de déconstruction dans le courant de l'année 2021.



centre de la petite enfance dans le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand, financé dans le cadre du premier programme et livré en 2020

POLITIQUE DE LA VILLE : UN INVESTISSEMENT RENFORCÉ DE L'ÉTAT

À situation exceptionnelle, moyens exceptionnels. Au titre de la mobilisation nationale pour les quartiers et de la réponse gouvernementale à la crise, **191 projets ont été soutenus par l'État**, en 2020, dans le cadre des contrats de ville de Clermont Auvergne Métropole et de Thiers Dore et Montagne, pour un total de **1,3 M€ (+ 44,5 %)**.

À l'enveloppe stable de la programmation initiale (**888 000€**), le programme 147 est venu, en réactivité, financer des besoins nouveaux nés de la crise sanitaire et du confinement, pour un montant de **407 000€**.

En prenant appui sur le tissu associatif de proximité et les collectivités, l'État a ainsi :

- œuvré en faveur de la continuité éducative des élèves, durant le premier confinement, par la mise à disposition de tablettes numériques (**110 familles bénéficiaires**) ;
- donné aux vacances d'été et d'automne une dimension apprenante par le **financement de 25 projets** ayant touché plus de 2000 habitants (jeunes et familles), avec des temps éducatifs le matin, complétés de sorties découvertes de la région et d'activités culturelles, sportives et de nature l'après-midi (opérations « Quartiers d'été » et « Quartiers d'automne ») ;
- favorisé l'organisation de Colonies apprenantes (**11 porteurs**, 240 enfants bénéficiaires), avec une **aide de 400 à 500 € par semaine et par enfant** ;
- soutenu **19 porteurs de projets** au titre du fonds d'urgence « Quartiers solidaires », mobilisés sur les priorités suivantes : l'éducation, la lutte contre la fracture numérique, la santé, l'aide alimentaire, l'emploi, l'insertion et la culture.

7 nouveaux postes «d'adultes relais», médiateurs de ville, subventionnés chacun à hauteur de **19 875 €**, ont par ailleurs été créés, portant le total des conventions actives dans le département à 29, contre 17 deux ans auparavant.



DES « VACANCES APPRENANTES », CULTURELLES ET SPORTIVES POUR LES ENFANTS DES ZONES RURALES, EN LIEN AVEC LA DSDEN



La période de confinement connue en 2020 s'est traduite par des conditions d'apprentissage rendues plus difficiles pour nos élèves et par la réduction sensible de leurs relations sociales. Ces difficultés ont

affecté plus particulièrement les territoires ruraux les plus fragiles, cumulant souvent difficultés sociales et économiques. Pour répondre à cette situation, l'État a organisé plusieurs actions destinées aux élèves des zones rurales isolées, dans le cadre du plan « Campagnes d'été 2020 », matérialisant ainsi le volet jeunesse de l'Agenda rural.

Au sein de ce plan, l'opération « Vacances Apprenantes », qui vise à répondre à un besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs, a été particulièrement valorisée dans le département. **48 enfants de 6 à 14 ans**, provenant de zones rurales isolées, ont ainsi pu partir, au cours du mois d'août 2020, en « Colos Apprenantes » d'une semaine à La Bourboule. Au cours de ces séjours labellisés et pris majoritairement en charge par l'État (à hauteur de **19 200 euros** au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (**FNADT**), ces enfants ont éveillé leur curiosité autour de la thématique des « Volcans et Légendes », entre observation de la nature et excursions dans la Chaîne des Puys. Organisés par la sous-préfecture d'Ambert, en charge de la mise en œuvre de l'Agenda rural dans le département, en lien avec la direction départementale de la cohésion sociale, ces séjours mêlant évasion, cohésion et renforcement des apprentissages ont été gratuits pour les familles inscrites, grâce à la participation complémentaire des collectivités intéressées.

Le plan « Campagnes d'été 2020 », qui s'est étendu jusqu'aux vacances de la Toussaint, a été également décliné pour renforcer l'offre culturelle et sportive au profit des enfants des territoires ruraux, en s'appuyant sur les réseaux associatifs existants. Il a ainsi permis à de nombreux enfants des communautés de communes Chavanon Combrailles, et Volcans et Ambert Livradois Forez, de bénéficier gratuitement d'actions d'éducation musicale et de stages de découverte des sports de raquette. La prise en charge par l'État s'est élevée à **14 470 euros** au titre du **FNADT**.

LES SERVICES DE L'ÉTAT ONT RÉUSSI À S'ADAPTER POUR MENER À BIEN LA CAMPAGNE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020 CONDUITE EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

La campagne déclarative à l'impôt sur le revenu a débuté dans un contexte totalement inédit en lien avec la crise sanitaire.

Les services du Puy-de-Dôme ont répondu aux attentes des usagers pendant cette période de confinement selon des moyens d'échanges dématérialisés et/ou d'accueil à distance :

- il a été satisfait dans un délai moyen inférieur à 5 jours aux demandes de **15 854 contribuables** qui ont posé leur question via la messagerie sécurisée ;

- **39 914 personnes** ont été accueillies téléphoniquement par les centres des finances publiques (contre 38 606 en 2019 reçus en présentiel et en téléphonique) ;
- **3 337 contribuables** ont bénéficié d'un rendez-vous téléphonique.

LA MISE EN PLACE DU PAIEMENT DE PROXIMITÉ FACILITE LES DÉMARCHES DES USAGERS

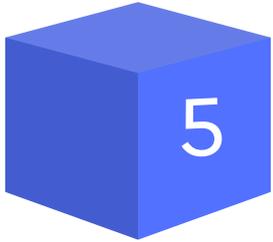


En 2020, la DGFIP a ouvert aux particuliers la possibilité de régler par carte bancaire ou en espèces, dans la limite de 300 €, les avis d'impôts, amendes et factures des collectivités locales auprès du réseau des buralistes.

La liste des buralistes partenaires agréés est consultable sur la page www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite.

Fin 2020, une centaine de buralistes du département étaient partenaires de ce dispositif.





POURSUIVRE LA REFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

- LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME AU PLUS PRÈS DES USAGERS GRÂCE AU NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ
- L'ÉTAT COMMUNIQUE SUR L'AVANCEMENT DE SES RÉFORMES



La mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État s'est poursuivie en 2020. Elle est à l'origine d'importantes évolutions dans le périmètre de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », visibles dès 2021, avec :

- la création d'un secrétariat général commun (SGC) à la préfecture et aux directions départementales interministérielles ;
- la création de la direction de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), nées de la fusion de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et des compétences cohésion sociale de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ;
- la création d'un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), au sein de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ;
- la refonte de l'organigramme de la préfecture, autour d'une direction de la citoyenneté et de la légalité, d'une direction des sécurités et d'un service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME AU PLUS PRÈS DES USAGERS GRÂCE AU NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ

La Direction départementale des finances publiques (DDFiP) du Puy-de-Dôme a aménagé ses offres d'accueil des publics pour une disponibilité et des services accrus au sein des territoires et au plus près des usagers.

Dans le cadre du déploiement de son nouveau réseau de proximité, la présence de la DDFiP dans le département se manifeste par des structures de plein exercice (Services des Impôts des Particuliers, Services de Gestion Comptables ou Trésoreries à l'égard des usagers particuliers), par des permanences au sein des structures France Services et des maisons de services aux publics (MSAP) ou des Espaces France Services (EFS), ou encore au sein d'espaces publics (permanences en mairies ou tout autre lieu mutualisé).

Le partenariat noué par la DDFiP avec les Espaces France Services est à la fois constructif et pragmatique. Il se concrétise par des formes de participation adaptées aux circonstances, au regard des besoins des usagers et des autres formes de présence de proximité de la DDFiP sur les territoires concernés.



Le partenariat de la DGFIP dans les Espaces France Services se traduit de la façon suivante :

- l'accueil de premier niveau est assuré par l'animateur lui-même (préalablement formé par la DGFIP), avec si possible une réponse à l'utilisateur ;
- à défaut, une mise en relation avec un agent de la DGFIP est organisée. Elle se fait en temps réel ou différé (prise de rendez-vous téléphonique, physique ou vidéo, dans l'EFS ou dans un service DGFIP).
- une permanence physique ou par visio-conférence est proposée selon un cadencement hebdomadaire (une demi-journée par semaine) dès lors qu'elle paraît répondre à un besoin local.

Les accueils ont débuté en septembre 2020, en relation avec la campagne des avis. **La DDFIP a assuré des permanences au sein des 10 Établissements France Services labellisés.**

Une information spécifique à destination des collectivités territoriales et de nouvelles structures et fonctions créées

Dans le cadre du déploiement du Nouveau Réseau de Proximité, la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) du Puy-de-Dôme a engagé une démarche d'information des collectivités territoriales au sein des différentes intercommunalités du département.

Cette communication a été réalisée à différents niveaux et a eu pour finalité de présenter l'évolution des métiers du secteur public local de la DDFIP du Puy de Dôme marqués par la création de conseillers aux décideurs locaux et de services de gestion comptable. Cette information a été complétée de réunions techniques destinées à préciser les travaux ordonnateur et comptable à mettre en œuvre dans la perspective d'un premier déploiement au 1er janvier 2021.

La mise en place du Nouveau Réseau de Proximité au 1er janvier 2021 a donné lieu à la création de 4 services de gestion comptable (Chamalières, Riom, Issoire et Ambert), la mise en place de deux trésoreries spécialisées sur la gestion hospitalière et les établissements sociaux et médico-sociaux, et l'implantation de 5 conseillers aux décideurs locaux.

L'ÉTAT COMMUNIQUE SUR L'AVANCEMENT DE SES RÉFORMES

Le baromètre des résultats de l'action publique

Il permet aux Français de connaître l'état d'avancement et les résultats concrets des politiques prioritaires menées par le Gouvernement.

Ces politiques recouvrent les dimensions essentielles du quotidien des citoyens : **la transition écologique, l'emploi et l'économie, la santé, la famille et le handicap, l'éducation, la sécurité, la culture, les services publics et le logement.**



Pour plus d'information, rendez-vous sur : urlr.me/KTt4P

Dans le département du Puy-de-Dôme, c'est une mobilisation de tous les services de l'État qui permet de progresser sur les grands enjeux du territoire, dans des domaines tels que :

Transition écologique

- Déployer le plan vélo
- 187 kms de pistes cyclable aménagées en 2020
- **taux de réalisation 64 %**

Santé

- Doubler le nombre de maisons de santé
- 18 maisons de santé pluri-professionnelles en 2020
- **taux de réalisation 64 %**

Éducation

- 100 % des classes en REP (grande section, CP, CE1) dédoublées en 2020

Sécurité

- Renforcer la sécurité du quotidien
- 483 468 heures de patrouille en 2020

Améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur

- 79 % des lieux d'accueil du public publient leurs résultats





**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ÉTAT S'ENGAGE DANS LE PUY-DE-DÔME

